49 année — N° 266 — Le numéro 10 centimes — Samedi 15 novembre 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

Nouvelles du jour

Elections générales dans trois pays.

Demain, 16 novembre, c'est la grande journée électorale où la France, l'Italie et la Belgique nommeront leurs députés.

En France, l'opinion est des plus incertaines sur l'issue de la campagne des partis ; personne ne peut faire des pronostics sûrs, à cause de la singulière combinaison du système majoritaire avec la représentation proportionnelle. Pour les catholiques, qui n'ont formé qu'en peu de circonscriptions des listes homogènes et dont les candidats ont dû prendre rang dans des listes où figuraient des hommes qui étaient loin de représenter leurs idées, il ne faut guère s'attendre à voir leur groupe renforcé au Palais-Bourbon. A Paris, les royalistes ont, il est vrai, affronté la lutte avec une belle hardiesse ; ils se félicitent de ne présenter que des hommes nouveaux ; aucun de leurs candidats n'était déjà député ; mais ils n'aideront ainsi aucun de ceux qu'on aimerait voir retourner à la Chambre à garder leur siège. Si donc les royalistes ne triomphent pas tout à fait dans la capitale, ils auront contribué à faire mordre la poussière à des hommes fort méritants.

En Italie, le succès des catholiques est certain ; mais celui des socialistes, hélas ! ne l'est pas moins.

En Belgique, les catholiques sont malheureusement très divisés par la question flamande ; il est à craindre que les libéraux et les socialistes ne fassent leur profit de ce regrettable état de choses.

***

Le *Corriere della Sera* écrivait l'autre jour que, dans la lutte électorale qui se résoudra demain, en Italie, il y a deux partis qui ne sont pas italiens : le parti socialiste et le parti populaire (catholique). Cette affirmation téméraire lui a valu la réponse suivante de l'*Avanti*, l'organe socialiste. « De l'aveu même de ses adversaires, le parti socialiste est fort et discipliné ; nous ne savons pas combien seront ses députés, mais ils formeront sans doute le groupe le plus compact et peut-être le plus nombreux de la nouvelle Chambre. Le parti populaire a, lui aussi, de l'aveu de ses adversaires, une forte organisation ; il a toute la solidité que lui donne l'Eglise, son appui très puissant. Il aura lui aussi de nombreux députés. Ces deux partis représenteront très probablement la majorité des citoyens. Voilà donc que, au lendemain de la guerre, le suffrage universel consacrera *deux partis qui ne sont pas italiens* ! Et le *Corriere* sera mis en minorité. »

Il ne reste au *Corriere*, après cette verte réponse, qu'à répéter le mot que Dante fait dire par le diable à l'un des personnages de son *Enfer* : « Tu ne pensais pas que j'étais logicien. »

***

Les évêques allemands ont adressé au gouvernement une déclaration dans laquelle ils protestent contre les articles de la constitution qui sont en désaccord avec la doctrine catholique et qui attribuent à l'Etat des pouvoirs contraires aux droits de l'Eglise.

Ces articles sont les suivants : le dixième, par lequel l'Etat s'arroge de régler les droits et les devoirs de l'Eglise ; le 137me, par lequel l'Etat se réserve d'intervenir jusque dans la constitution interne de l'Eglise ; le 138me, qui donne à l'Etat la faculté de trancher unilatéralement les questions relatives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; enfin, les articles 143 à 149, qui traitent de l'enseignement public et de l'éducation de la jeunesse et qui ne font aucun cas des droits de l'Eglise et des familles en cette matière.

Les évêques élèvent une protestation solennelle contre ces diverses clauses du pacte constitutionnel et ajoutent que le serment de fidélité à la constitution prêté par des catholiques doit s'entendre avec la réserve que les articles condamnés sont exceptés du serment.

***

A cause du haut prix des choses, on ne regrette que davantage de devoir relater tant de cas de gaspillage.

Nous avons déjà parlé des automobiles américaines dont les rangs s'étendent à perte de vue sur le plateau de Langres et qui ne seront bientôt plus que de la vieille ferraille, faute qu'on ait su les distribuer entre tous les grands centres, où elles auraient facilement trouvé des acheteurs.

Mais l'administration militaire américaine a encore laissé en France de grandes quantités d'habillements et de vivres, qu'elle a cédés à des prix dérisoires parce qu'elle voulait s'en débarrasser et aussi parce qu'elle tenait à faire jouir d'une bonne occasion un peuple qui s'était noblement dépensé sur les champs de bataille.

A Montoire dans la Loire-Inférieure, non loin de Saint-Nazaire, il y a en 120 docks, couvrant plus de 30,000 mètres carrés, des accumulations de marchandises, qui sont le déversement de 900 trains. Il y a là, par exemple, 98,000 sacs de farine et 150,000 kilos de chocolat en grand danger de se détériorer, mais en danger encore plus grand d'être volés, parce que le poste de garde et d'une insuffisance ridicule. Au lieu de vendre en gros tout cet amas de provisions, trois employés seulement sont chargés de vendre au kilo.

Un secrétaire général du Pas-de-Calais s'est rendu à Montoire afin de faire des achats considérables pour les syndicats de mineurs. Il *n'a rien pu obtenir parce que le marché* qu'il voulait faire dépassait la compétence des employés. D'Alsace-Lorraine, on demandait aux docks de Montoire 25,000 tonnes de marchandises. Pour la même raison, cette demande n'a pas été accueillie. Les employés vendent au détail ce que les voleurs du pays ne réussissent pas à emporter.

***

La guerre a fait monter les salaires. Dans tous les pays qui participaient aux hostilités, il a fallu travailler jour et nuit aux munitions avec des équipes nombreuses qu'on recrutait par l'appât d'un travail hautement rémunéré. En France, particulièrement, le gouvernement a fait revenir du front tous les hommes aptes par leurs occupations antérieures à travailler vite et bien dans les usines de matériel de guerre et les a grassement payés. L'industrie privée, qui avait la perspective de gains énormes en fabriquant des munitions ou d'autres objets nécessités par les circonstances de la défense, n'a pas hésité à doubler les salaires pour retenir les commandes en occupant beaucoup de monde. Enfin, des millions de travailleurs ont succombé sur les champs de bataille, raréfiant la main-d'œuvre de l'après-guerre.

Pour tous ces motifs, la main-d'œuvre est devenue hors de prix.

La révolution qui a éclaté dans les pays slaves et germaniques a achevé de faire du travailleur manuel le roi du jour, en provoquant une surenchère de revendications de classe qui ont fait monter les salaires à des hauteurs vertigineuses. Mais ce n'a guère été qu'au profit des gens du muscle ou des salariés des grandes administrations publiques. Quant au travailleur intellectuel, il n'a eu qu'une très modeste part à cette manne. Le travailleur intellectuel ne fait pas grève et ne manifeste pas dans la rue. C'est un cas d'infériorité fatale, dès qu'il s'agit de « revendiquer ». Aussi, pendant que les balayeurs municipaux de Paris sont payés à raison de 18 francs par jour et que les allumeurs de réverbères et les conducteurs de tramways de Vienne ont un salaire de 12,000 francs, un professeur ou un juge doit se contenter de 6000 francs au plus. En ce moment, les allumeurs de réverbères de New-York font grève parce qu'on leur refuse un salaire de 200 francs par semaine !

Il est bientôt temps que le monde revienne au sentiment de la mesure et des proportions ; le travail manuel avait droit à être mieux rémunéré ; mais, en ce moment, il exagère sa revanche.

AU CONSEIL DES ALLIÉS

Paris, 14 novembre.

(Havas.) — Le Conseil suprême s'est réuni, vendredi matin. Il a entendu un rapport de M. Bérenger, commissaire général des pétroles, sur la question de l'attribution des navires pétrolifères allemandes.

Le Conseil s'est ensuite occupé de la répartition du charbon de Haute-Silésie. Il a également arrêté la composition de la commission chargée d'organiser le plébiscite dans la région de Teschen. Il a prolongé le délai dans lequel le plébiscite doit avoir lieu jusqu'à l'installation sur place des membres de cette commission. Le Conseil se réunira demain, pour achever la rédaction de la note destinée à la Roumanie.

Paris, 14 novembre.

(Havas.) — On attend, à Paris, le 17 novembre, l'arrivée des délégués allemands chargés de signer le protocole relatif à l'exécution de *l'armistice. La délégation est conduite par* le plénipotentiaire von Simons. M. de Lersner en fera partie. Des techniciens sont adjoints à la délégation.

Deux manifestations fédéralistes au Conseil des Etats

Berne, 14 novembre.

Le Conseil des Etats comprend de mieux en mieux pourquoi il a été institué. *Il fut un temps* où cette assemblée rivalisait de zèle centralisa*teur avec le Conseil national. Elle était* même devenue le dernier refuge du radicalisme ministériel et inclinait volontiers vers les solutions qui renforçaient les attributions du pouvoir central. Aujourd'hui, le Conseil des Etats ne manque aucune occasion de documenter son attachement aux institutions fédératives de la Suisse. Les représentants des cantons se sentent enfin l'âme cantonale. Ils se rendent compte que l'avenir de la Suisse est lié plus que jamais *au maintien de ce qui reste de la souveraineté* cantonale.

Les leçons de ces cinq années, qui pèsent si lourdement dans l'histoire du monde, n'ont pas peu contribué à raffermir le Conseil des Etats sur ses bases historiques. Pour vivre, la Suisse a besoin de se retremper dans la sève de ses traditions et de ses origines. Les tendances actuelles vers une fédération des peuples et l'essor des petites nationalités sont aussi pour quelque chose dans l'orientation fédéraliste renaissante.

*C'est probablement sous ce signe que s'opé*rera la revision prochaine de la Constitution fédérale, ainsi que l'a démontré, au Conseil national même, le succès de la motion Musy en juin dernier.

Les deux décisions prises, ces jours, par le Conseil des Etats ne sont pas, sans doute, de première importance. Elles témoignent néanmoins de l'esprit fédéraliste renforcé qui anime cette Chambre.

Ce matin, pour la cinquième fois, le projet de loi sur les droits politiques des faillis et insolvables venait devant le Conseil des Etats. Œu*vre favorite du conseiller fédéral défunt*, M. Muller, cette loi *fédérale* posait un principe applicable dans toute la Confédération. Plus possible, désormais, de priver un citoyen de ses droits politiques pour cause de saisie infructueuse ou de faillite.

En élaborant ce projet, dont rien ne démontrait l'urgence, l'ancien chef du Département de justice et police avait sans doute en vue *la législation bernoise, qui est réellement très* rigoureuse envers ceux que la fortune n'a pas favorisés. Depuis longtemps, les socialistes et les radicaux avancés ont tenté de faire reviser cette loi bernoise impitoyable pour les miséreux. Toujours la majorité du peuple s'est refusée à distendre la corde qui serre au cou les citoyens insolvables.

Se souvenant peut-être que sa carrière politique a commencé par un arrêt célèbre contre les contempteurs du drapeau rouge, M. le conseiller fédéral Muller, sans se laisser distraire par le branle-bas de la guerre, a improvisé soudain cet embryon de législation unitaire, pour aider le canton de Berne à se débarrasser de sa législation rétrograde.

Quand on lui faisait remarquer que bien d'autres problèmes attendaient une solution et qu'il y avait, en particulier, au fond des tiroirs fédéraux, plusieurs revisions constitutionnelles réclamées par l'initiative populaire, M. Muller se tirait d'affaire en disant que son projet répondait aux aspirations démocratiques du temps et avait le caractère d'une réforme sociale issue des circonstances présentes.

Le Conseil national suivit M. Muller jusqu'au bout. Mais voilà trois ans que cette réformette reste en suspens, à cause de la persistance que mettent les représentants du peuple à refuser les réserves inscrites dans la loi par le Conseil des Etats en faveur de la législation cantonale.

Rappelons le texte adopté, dans une précédente session, et confirmé aujourd'hui par le Conseil des Etats :

« Il reste réservé à la législation cantonale de statuer que la privation des droits politiques puisse être prononcée contre les faillis et insolvables, pour une durée de quatre ans, lorsqu'il est prouvé que le débiteur a encouru sa déconfiture par sa propre faute. »

A trois reprises, le Conseil national a refusé de souscrire à cette réserve. Mais le Conseil des Etats tient bon et, ce matin, après un bref exposé de M. Hildebrand (Zoug), conducteur en chef de cette croisade fédérale, l'assemblée a décidé, par 24 voix contre 9, de maintenir sa décision antérieure.

Il est à remarquer que la députation romande soutient la droite dans cette campagne. Non pas que les législations de Genève et des autres cantons soient dures pour les débiteurs en déconfiture. Partout, le législateur est plus large qu'à Berne dans le domaine des droits politiques. Mais il s'agit de sauvegarder le principe de l'autonomie cantonale. Parce que le canton de Berne ne parvient pas à réformer lui-même sa législation sur la privation des droits politiques, ce n'est pas une raison de désarmer les autres cantons, et personne ne sera en droit, pour cela, de taxer le Conseil des Etats de « réactionnaire ».

***

La seconde manifestation anticentralisatrice du Conseil des Etats est celle d'hier. Ayant à se prononcer sur la motion Obrecht, qui lui venait du Conseil national, la Chambre haute n'a pas voulu l'adopter dans la forme impérative que lui avait donnée le motionnaire radical de Soleure. M. Obrecht demandait que le Con*seil fédéral créât, au Département militaire*, une section permanente chargée de diriger les œuvres fondées en faveur du soldat.

Le rapporteur de la commission, M. Dind (Vaud), a reconnu que l'Œuvre du soldat est digne de tous éloges. Créée pendant la guerre, grâce surtout au concours généreux de l'initiative privée, elle a rendu de précieux services. Mais voici la paix venue. Est-il indiqué d'instituer un nouveau rouage et de nouveaux bu*reaux pour perpétuer cette œuvre ? Non, il* suffit qu'un des services existants du Département militaire continue à vouer son attention à cette institution sociale. Dès lors, la commission modifie le texte de la motion Obrecht dans ce sens qu'une simple étude est demandée au Conseil fédéral, lequel examinera s'il y a lieu de s'occuper encore de l'Œuvre du soldat, sans pour cela créer une section permanente.

On n'a pas été surpris de voir M. Fazy abonder dans la manière de voir du député de Lausanne. Le Nestor du Conseil des Etats s'insurge *avec force contre toute extension de la bureau*cratie et contre la création de nouveaux rouages de centralisation. L'Œuvre du soldat, dit-il, a eu sa raison d'être pendant la période de guerre et d'occupation des frontières. Aujourd'hui, elle est dépourvue d'actualité. La paix est signée, et la Société des nations nous protège contre l'explosion d'une nouvelle guerre. Le représentant de Genève fait allusion, à ce propos, aux derniers incidents électoraux et à l'intervention des fonctionnaires dans la politique parlementaire.

Le débat se termine par quelques remarques de *M. Decoppet. Le chef du Département militaire rappelle que l'Œuvre du soldat a été créée* pour l'armée et qu'il convient de ne pas perdre de vue cette institution, pour le cas où les événements nous obligeraient à une nouvelle mobilisation. Néanmoins, M. Decoppet accepte la nouvelle formule donnée à la motion Obrecht par la commission.

Ainsi amendée et dépouillée de sa tendance vers une nouvelle centralisation *bureaucratique*, la motion Obrecht est adoptée. Encore une fois, le Conseil des Etats a fait front contre l'envahissement des compétences fédérales.

Dans la coulisse

Le chroniqueur parlementaire des *Oltner Nachrichten* mande à son journal :

Un détail intéressant de la session, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec le sujet de la Société des nations, c'est le grand nombre des conciliabules qui se tiennent autour des sophas des couloirs. Pour qui connaît les figures qui se rassemblent dans ces apartés, le mystère de ces conversations est le secret de polichinelle. *Le court délai qui nous sépare de la session de* décembre est fiévreusement employé à échafauder les traditionnelles combinaisons d'où sortira le nouveau Conseil fédéral.

Pendant que M. Scherrer-Füllemann s'évertue, dans la salle des débats, à captiver l'attention de l'auditoire, on prépare dans les couloirs la venue au monde du futur Conseil fédéral. Et l'on peut voir le chef toujours affairé du Département d'économie publique disparaître en coup de vent dans le fond d'un vestibule pour reparaître, l'instant d'après, en quelque autre endroit, à la recherche, sans doute, d'un parlementaire romand auquel il a des confidences à faire sur la crise charbonnière.

Une journée angoissante pour Bâle

Demain a lieu à Bâle le second tour de scrutin pour l'élection de trois présidents de cour pénale, de cinq juges criminels et de quatre juges de cour d'appel civile.

Une lutte violente est engagée entre les socialistes et les partis de l'ordre.

Au premier tour, quatre présidents de cour civile non contestés, un président de cour pénale (bourgeois), un juge pénal et un juge civil socialistes et deux juges d'appel socialistes ont été élus.

L'effort des socialistes vise à mettre la main sur la justice pénale.

La Société des nations devant le Conseil national

Berne, 14 novembre.

Le pessimisme et le scepticisme de MM. Bueler et de Streng à l'égard de la Société des nations ne sont pas partagés par tous les députés catholiques de la Suisse allemande. Le vénérable landamman d'Obwald, M. Ming, est un penseur et un philosophe. Il prête crédit au Pacte de Paris. Après examen approfondi du problème, il a dû conclure que la Société des nations et la garantie nouvelle de notre neutralité nous assurent une situation qui, pour le moins, n'est pas inférieure à l'état ancien des choses.

M. Ming tient surtout *à ce que l'on tente sé*rieusement d'enrayer le fléau de la guerre. Il est injuste de toujours reprocher à M. Wilson de n'avoir pas réussi à faire prévaloir ses 14 points dans tous les détails. M. Wilson a planté un arbre qui peut croître et grandir, s'il est intelligemment soigné. Le landamman d'Obwald remercie avec effusion M. Alfred Frey de ses belles paroles d'hier. C'est dans cet esprit que nous devons tendre la main aux autres peuples. *(Applaudissements).*

M. Cailler, député radical de Fribourg, s'associe entièrement aux paroles prononcées mardi par M. Bersier. Les assemblées radicales fribourgeoises ont acclamé la Ligue des nations. L'entrée de la Suisse est une nécessité économique et morale. Un refus signifierait une déchéance. Il faut choisir entre Moscou et Paris.

Il est assez naturel que le syndic socialiste de Berne, M. Muller, n'ait pas trouvé à son goût les déclarations de M. Alfred Frey, qui ont eu le plein assentiment de M. Ming. Pour M. Muller, le socialisme reste la *panacée merveilleuse* et il *rejette les convulsions révolutionnaires* sur le compte de la bourgeoisie qui ne veut pas marcher aux sons du violon socialiste. Il repousse la Société des nations. La véritable Ligue des peuples, dit-il, sera l'œuvre du socialisme.

Revenant à la charge, M. Zürcher précise sa pensée qu'il a développée l'autre soir. Si l'on n'accepte pas les réserves formulées par lui en faveur d'accords plus précis concernant notre neutralité, il refusera son assentiment à la Société des nations.

A dix heures, la séance est levée. On continuera lundi. M. Bonhôte annonce une *interpellation* sur la condition des *Suisses établis en* Allemagne et qui sont menacés de voir confisquer partiellement leur fortune en vertu des nouvelles lois fiscales de l'empire.

Le siège socialiste tessinois

Le comité du parti socialiste tessinois a donc décidé d'attribuer au secrétaire de la Chambre du travail Canevascini le mandat dévolu au cheminot Patocchi en vertu du plus grand nombre de suffrages. Le comité croit que la chose est très simple : tous les candidats socialistes ont été invités, avant l'élection, à signer un acte de démission éventuelle. Le comité pense qu'il n'a qu'à envoyer à Berne la démission de M. Patocchi, pour que M. Canevascini lui succède de plein droit.

Le comité socialiste tessinois se trompe. On ne peut pas donner sa démission d'un mandat qu'on ne tient pas encore. La pièce signée par M. Patocchi n'a aucune valeur légale. M. Patocchi ne peut donner sa démission que depuis qu'il est élu. *S'il lui plaît maintenant de rester* député, il le peut ; la renonciation qu'il a signée avant l'élection n'est qu'un chiffon de papier.

Le procédé dont a usé le comité socialiste tessinois à l'égard des candidats montre une fois de plus quel souverain dédain on professe dans ces milieux à l'égard de la volonté populaire et de la dignité des individus.

Le statut du personnel des transports

La commission du Conseil national chargée de l'étude du projet de loi réglant la situation des employés des entreprises de transport a terminé ses travaux. Elle présentera son rapport à la session de décembre.

Les allocations aux employés fédéraux

Au cours d'une audience accordée à une délégation de l'Union fédérative, M. le conseiller *fédéral Motta a déclaré qu'il présentera en dé*cembre un projet définitif pour les allocations supplémentaires de 1919.

L'Amérique ravitaillerait l'Arménie

Berne, 14 novembre.

(Bureau arménien.) — Le comité de secours américain a demandé au gouvernement géorgien d'envoyer journellement 90 wagons à Batoum, pour transporter des vivres et des objets de première nécessité en Arménie.

Les Américains se chargent d'approvisionner l'Arménie jusqu'au mois d'août prochain. Désormais 6500 tonnes de farine arriveront ici mensuellement.

Jusqu'à présent, la république arménienne a reçu d'Amérique pour 1 milliard 300 millions de roubles de divers articles.

Selon les journaux arméniens publiés en Perse, un grand nombre d'émigrés arméniens se sont réfugiés en Perse, fuyant les atrocités des Tartares. Le gouvernement persan reçoit avec bienveillance tous les malheureux.

D'après une statistique préparée par la mission américaine, le nombre total des orphelins arméniens s'élève à 160,000, dont 60,000 ont été délivrés et sont soignés dans les établissements américains, anglais et arméniens.

Le délégué de l'assistance nationale en Haute Mésopotamie, le Dr Mirza Kélendjian, écrit que, à Ourfa et ses environs, il y a eu au moins 40.000 enfants arméniens gardé en esclavage dans les maisons turques. Le mutessarif de l'endroit suscite toute espèce de difficultés à l'œuvre des recherches. Rien que dans la ville d'Ourfa, il y a dans chaque maison turque au moins un ou deux garçons ou fillettes. On trouve dans certaines maisons jusqu'à 6 et même 9 de ces malheureux enfants.

Les rapports adressés à « l'Assistance nationale arménienne de Constantinople » font ressortir la situation lamentable de plusieurs milliers d'orphelins arméniens en esclavage chez les Turcs. La succursale de Matalia écrit qu'il serait facile de recueillir les orphelins de la ville et des hameaux voisins dont le nombre atteint plusieurs milliers. Ce sont les orphelins qui n'ont pu être recueillis par M. Ricks. On sait que cet Américain a pu recueillir 4000 orphelins arméniens rien qu'en faisant une tournée dans la ville et ses environs. Tous ceux-ci sont nourris et logés par ses soins, mais il a déclaré qu'il n'est pas autorisé à dépasser ce chiffre. C'est pourquoi à Matalia, comme dans les autres centres de la province, on n'ose pas délivrer les orphelins des mains de leurs geôliers, pour ne pas les condamner à mourir de faim.

Manifestations en faveur de Hindenburg et de Guillaume II

Francfort, 15 novembre.

(Wolff.) — La *Gazette de Francfort* écrit ce qui suit :

L'automobile du maréchal Hindenburg, qui le conduisait, l'autre jour au Reichstag, pour être entendu devant la commission des responsabilités de la guerre, passait près du Grossenstern, pour continuer ensuite dans la direction du bâtiment du Reichstag, lorsqu'une foule évaluée à 10.000 personnes barra la route. Les cris de « Vive Hindenburg ! » retentirent ; ensuite le cri de « A bas le gouvernement des juifs ! ».

Hindenburg se pencha à la portière de son automobile et remercia pour l'accueil cordial, priant toutefois de laisser la voie libre. Pendant ce temps, des étudiants grimpèrent sur la voiture et l'un d'eux s'écria, s'adressant à la foule : « Barrez la rue ! Nous ne laisserons pas traduire Hindenburg devant la commission d'enquête ». Finalement, la voiture put continuer sa route jusqu'à l'ex-pavillon de l'empereur Guillaume, dont l'inscription est maintenant changée en « Pavillon Guillaume ».

Les étudiants arrachèrent la nouvelle enseigne et poussèrent des hourras en l'honneur de l'empereur Guillaume et de l'empire ; la foule enthousiaste se joignit à ces hourras. Devant le bâtiment du Reichstag, Hindenburg fut finalement obligé de s'en retourner.

Le nouveau maire de Fiume

Milan, 14 novembre.

On mande de Fiume au *Secolo* :

On annonce que M. Richard Gigante a été élu maire de Fiume. Le nouveau maire avait été longtemps le représentant de l'irrédentisme de Fiume et avait dirigé la feuille hebdomadaire : *La Giovine Fiume.*

Le président de l'Union nationale, ingénieur Charles Conigli, a été élu 1er vice-président, et M. Jean Schittar, qui adhère au parti populaire italien, a été nommé 2me vice-président.

Arrestation d'un député français

Paris, 14 novembre.

M. Paul Meunier, député de l'Aube, et Mme de Ravisi ont été arrêtés aujourd'hui vendredi sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi.

On se rappelle qu'ils furent mis en cause au moment des poursuites engagées contre M. Judet, avec lequel ils se seraient rencontrés lors d'un voyage en Suisse.

Paris, 15 novembre.

(Havas.) — L'arrestation de M. Paul Meunier a été effectuée à Aix-en-Othe (arrondissement de Troyes (Aube), par les agents de la Sûreté générale. Un troisième ordre d'amener a été signé par le gouverneur de Paris contre le peintre suisse Hans Bossard, inculpé de s'être introduit en 1916 et 1917 dans le camp retranché de Paris et d'y avoir recueilli des renseignements dans l'intérêt de l'ennemi. Bossard va recevoir un mandat de comparution.

On pense que M. Paul Meunier, qui a subi un premier interrogatoire à Troyes, arrivera à Paris samedi. Mme de Ravisi, arrivée vendredi soir à Paris, a été écrouée à la prison de Saint-Lazare. Des perquisitions ont été opérées aux domiciles des deux inculpés.

Ce sont les dépositions faites ces jours derniers par Mme Bossard et sa cuisinière qui ont déterminé le commandant instructeur à lancer des mandats d'arrêt. D'autre part, la femme de chambre de M. Bossard a été entendue vendredi après-midi.

Troyes, 15 novembre.

(Havas.) — Pendant qu'on perquisitionnait à son domicile vendredi soir, M. Paul Meunier a tenté de s'échapper en sautant par-dessus le mur de la propriété ; mais la trace de ses pas dans la neige a permis de le rejoindre. Il sera conduit au Parquet en attendant son retour à Paris.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Autour de la capitale de l'Ukraine

Vienne, 14 novembre.

(Bureau ukrainien.) — Dénikine a donné l'ordre d'évacuer la capitale de l'Ukraine, Kief. Ses troupes sont à Kief dans une position intenable et ont perdu toutes les stations de chemins de fer importantes. Les bolchévistes sont en demi-cercle autour de Fastof, au sud-ouest de Kief, à peu de distance de la ville. Les insurgés ukrainiens avancent de l'est contre Kief et ont coupé les communications de Dénikine par voie ferrée avec sa base d'opérations de Poltava. La seule ligne de retraite de Dénikine de Kief reste le Dnieper, sur la rive duquel les insurgés de l'ataman Zeleny ont pris position et occupent les localités de Kanef et de Tachirkasy, situées au bord du fleuve, en aval de Kief.

Nouvelles diverses

Selon une nouvelle parvenue à la Commission d'armistice à Düsseldorf, le maréchal Foch ordonnera que le rapatriement de Mackensen s'effectue immédiatement.

— Les journaux de Rome publient que le Conseil économique interallié se réunira à Rome les 21 et 22 novembre.

— Le président de la République française et Mme Poincaré sont arrivés à Paris hier soir vendredi, revenant d'Angleterre.

— L'ambassadeur français en Italie, qui se trouvait en France depuis quelque temps, est rentré à Rome.

PETITE GAZETTE

Une enquête intéressante

On a eu une bonne idée de faire en Angleterre une enquête auprès des directeurs des établissements scolaires, sur les modifications que la guerre avait apportées dans le caractère des écoliers.

L'opinion générale des maîtres est que les enfants sont moins fantasques, moins légers, plus sérieux qu'autrefois, mais d'une nonchalance beaucoup plus grande.

Et, chose bizarre, dans un pays aussi sportif que la Grande-Bretagne, les élèves se montrent sans empressement pour les jeux athlétiques.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Audiences pontificales

Le Saint-Père a reçu en audience privée le R. P. Vallance de Lisle-en-Rigault, ministre général des Frères mineurs capucins ; le R. P. Meyer, supérieur général des Missionnaires du Sacré-Cœur ; le R. P. Hertzog, procureur général des Sulpiciens.

Les frères de la Miséricorde

Le Chapitre général des Frères de la Miséricorde a nommé prieur général le Frère Célestin Castelletti, provincial de Milan.

Deux martyrs hongrois

Ces jours-ci a eu lieu, au milieu du concours de plus de 50,000 fidèles, le transfert solennel dans une église des restes du curé Kosa et de son chapelain Hornyig qui, le 4 mai 1919, avaient été fusillés à cause de leur fidélité à leurs ouailles ; un commandant de la garde rouge en avait donné l'ordre en haine des prêtres.

Confédération

Bienfaisance

Le juge J. Gut-Schnyder, fondateur et chef de la maison de banque Gut et Cie, qui vient de mourir à Lucerne, à l'âge de 75 ans, a fait des legs importants à diverses institutions lucernoises d'utilité publique. Il a légué notamment 100,000 fr. à l'asile communal des vieillards de Lucerne.

L'assemblée des actionnaires de la Nestlé Anglo Swiss Co a décidé de faire don d'une somme de 130,000 fr. en faveur des Suisses tombés dans le besoin à l'étranger.

Le déficit bernois

Le budget du canton de Berne pour l'année 1920 prévoit aux dépenses 92,755,870 fr. et aux recettes 80,580,827 fr., soit un excédent de dépenses de plus de 12 millions.

Les mécaniciens de locomotives

La Société suisse des conducteurs de locomotives a repoussé provisoirement l'entrée dans l'association des cheminots, cette association ayant adhéré à l'Union suisse des syndicats.

Forces hydrauliques valaisannes

Le Conseil d'Etat du Valais vient de saisir le Grand Conseil d'une refonte de la législation cantonale relative à la concession et à l'utilisation des forces hydrauliques.

Le Valais dispose de 590,000 chevaux de force, dont 275,000 sont concédés. Le projet tend à une répartition meilleure et plus équitable des revenus des concessions des forces hydrauliques, revenus qui représentent, pour certaines communes, de 100,000 à 150,000 francs par année.

Grève

Les ouvriers travaillant à la nouvelle gare d'Interlaken se sont mis en grève à la suite de divergences concernant les salaires.

« La Gloire qui chante » et les oies de l'« Adula »

L'*Adula*, revue féministe tessinoise, critique vertement d'exécution de *La Gloire qui chante* à Lugano. « Ce n'est pas là notre histoire suisse, écrit l'anonyme auteur de l'article ; elle ne nous émeut pas ; elle nous est absolument étrangère. »

Le *Messaggero ticinese* remarque fort justement :

« Nous n'avons jamais eu l'illusion que ces Messieurs de l'*Adula* nourrissent en leur âme un brin de sentiment suisse. Mais certain bonhomme a toujours voulu croire et faire croire que ces gens-là étaient de bons patriotes suisses, d'idées quelque peu différentes du commun des mortels, mais dont l'helvétisme ne devait pas être mis en doute. Or voilà que ces gens déclarent : l'histoire suisse ne nous émeut pas ; elle nous est absolument étrangère. »

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les mines errantes

Le navire américain *Consul Bruss* a heurté une mine au nord de Terschelling (dans les eaux hollandaises) ; 38 naufragés sont arrivés à Nieuwedipp.

Train pillé par des brigands

On mande au *Lokalanzeiger* de Berlin qu'un train de marchandises, arrêté en pleine campagne, près de Hambourg, a été attaqué par une bande de brigands et pillé.

L'exploit d'un mauvais plaisant

Un mauvais plaisant a, jeudi matin, occasionné, sur la ligne de Paris à Orléans, un grave accident, au cours duquel quatre personnes ont été tuées et une autre blessée.

Le train 228, partant de Paris, s'arrêtait en gare d'Ablon. Il venait à peine de stopper qu'un voyageur apparaissait à la portière d'un wagon de première classe et s'écriait : « Il y a un tamponnement, il faut descendre. »

Ces quelques paroles déterminèrent une légère panique parmi les autres voyageurs, dont un certain nombre, affolés, se hâtèrent de quitter leurs wagons et de sauter à terre.

Par malheur, ils le firent à contre-voie, et juste au moment où survenait, en pleine allure, l'express 234, se dirigeant sur Paris.

Plusieurs, parmi les imprudents trop hâtivement descendus, purent toutefois remonter sur le marche-pied du train qu'ils venaient d'abandonner. Ils en furent quittes pour l'émotion, en voyant passer en trombe, et d'aussi près que possible, l'express qui, malheureusement, heurta, renversa, broya ceux qui n'avaient pu les imiter.

Ils étaient quatre voyageurs du 238 qui, après le passage du 234, gisaient sur la voie.

SUISSE

Tombé d'un train

A Lützelflüh (Berne), l'employé de chemin de fer Hans Moser, de Berthoud, ayant voulu monter sur un train en marche, a glissé du marchepied, est tombé sous les roues d'un wagon et a été écrasé.

Une escapade

Un garçon de treize ans, qui avait disparu d'un hôtel d'Interlaken, a été arrêté le même jour, à Bâle. Il avait quitté la maison paternelle le 3 novembre et, depuis lors, ses parents n'en avaient plus de nouvelles. Au moment de son arrestation, il avait sur lui envion 600 fr.

Un tramway s'emballe : deux morts

Le tramway électrique qui fait le service entre Gland et Begnins (Vaud) s'est emballé hier matin, vendredi, à la descente de Begnins. Malgré les efforts du conducteur, le tram allait à une allure vertigineuse, les freins électriques ne fonctionnant plus sur le rail recouvert de neige. Les voyageurs affolés sautèrent à terre. Mme veuve Roklaz, âgée de 43 ans, domiciliée à Begnins, fut tuée sur le coup. Un autre voyageur, nommé Capt, 26 ans, marié depuis deux mois, fut si grièvement blessé qu'il succomba peu après.

Enfin, la voiture, arrivée au bas de la pente, s'arrêta d'elle-même entre Vich et Gland. Le conducteur était resté à son poste.

Un enfant tuée par un auto

Jeudi, à Laufon (Jura bernois), l'automobile de l'usine métallurgique de Dornach (Soleure) a écrasé la fillette du major Erzer, âgée de 11 ans.

Les vols de bijoux

On communique, au sujet du cambriolage commis chez le bijoutier Jenny, à Zurich, signalé hier, que la valeur des objets volés s'élève à 60,000 francs.

Echos de partout

POTRD'IMAGINATION

Les artistes ont de terribles caprices, les femmes surtout.

Dernièrement, à Paris, à une répétition générale, une éminente actrice s'arrêta tout à coup. Elle déclara qu'il y avait dans la salle un personnage silencieux dont elle sentait l'influence hostile qui la glaquait.

On fit prier doucement le personnage mécontent de se retirer, ce qu'il fit du reste avec docilité.

Informations prises, c'était le perruquier du théâtre qui supputait, un crayon à la main, les dimensions que devaient avoir les perruques et ne songeait à molester personne.

MOT DE LA FIN

— Ces gens prennent la vie du bon côté. Il n'y en a pas de plus heureux qu'eux... Et, cependant, on assure qu'ils seront bientôt ruinés.

— Les gens qui se ruinent sont toujours gais ; c'est quand ils sont ruinés qu'ils sont de mauvaise humeur.

FRIBOURG

Exposition cantonale de 1920

Le temps approche où les divers comités de l'Exposition de 1920 pourront baser leur travail sur des données précises et établir définitivement le plan de cette manifestation qui promet de revêtir une importance magnifique et de faire grand honneur à notre canton.

En effet, malgré la terrible épizootie qui désole le pays, les inscriptions ont continué d'affluer en réjouissante abondance, et la participation à l'Exposition s'annonce extrêmement forte. Le comité mettra tout en œuvre pour faire rendre à cette entreprise nationale les fruits que le canton de Fribourg est en droit d'en attendre, et il a de sérieux motifs d'espérer que de nombreux visiteurs voudront venir à Fribourg en 1920, se rendre compte des progrès de notre industrie et des forces productives de notre petit pays.

Une affiche artistique, dont le sujet a été mis au concours entre les peintres fribourgeois, annoncera bientôt partout l'ouverture de l'exposition, et, d'ores et déjà, la Direction fait des démarches couronnées d'un plein succès, aux fins d'obtenir que les voyages d'outre-mer, qui seront organisés sur une grande échelle, l'année prochaine, pour la visite des champs de bataille, soient dirigés sur la Suisse et prévoient Fribourg dans leur itinéraire.

Cette perspective, jointe à celle de voir affluer chez nous de nombreux Confédérés, est un puissant encouragement pour les organisateurs de l'Exposition et en général, pour toutes nos industries qui y seront représentées.

Le Quatuor du Gewandhaus

Sous les auspices de la Société des concerts d'abonnement, on aura le plaisir d'entendre un des plus célèbres quatuors qui existent, jeudi 20 novembre, à 8 h. du soir, à la Grenette. Au programme figurent les trois grands Maîtres, soit les quatuors à cordes de Haydn, en si b majeur, Mozart, do majeur et Beethoven, mi mineur. D'artistes du rang de Ed. Wollgandt, K. Wedschke, K. Herrmann et du professeur Julius Klengel, on ne peut attendre que le maximum de la perfection. Les concerts de tels musiciens sont un événement artistique de tout premier ordre. La location est ouverte au magasin de musique L. Von der Weid.

Gesellenverein

Les membres du « Gesellenverein » célébreront demain, dimanche, 16 novembre, le 60me anniversaire de la fondation de leur société. La partie religieuse prévoit la communion à 6 h. ½, et un office avec sermon de circonstance, à 8 h. ¼, dans l'église de Saint-Maurice.

Le soir, à 8 heures, tous les amis du « Gesellenverein » se réuniront dans la grande salle du cercle catholique pour entendre M. le professeur Dr Beck et passer quelques moments d'agréable récréation.

---

48 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

Une barrière invisible

Par M. MARYAN

Et comme la vieille servante sort en hâte pour chercher les remèdes prescrits, le vieux médecin interroge Suzie.

— Ne vous désespérez pas, mon enfant... Oui, le cœur est fatigué ; mais on vit si longtemps avec un cœur un peu usé, à la condition de le ménager ! Votre mère est-elle sujette à ces crises ?... Passez-moi ce verre, et l'éther... Vous n'en avez pas vu d'aussi fortes ? Elle va revenir, ayez patience, je vais agir ?... Se fatiguait-elle ? N'avait-elle pas trop comprimé en même temps que trop entretenu ses chagrins ?... Depuis quand votre père est-il mort ?... A-t-elle eu de la peine à consentir au départ de ses enfants ?

Suzie répondait à tout cela avec autant de précision qu'elle pouvait, dominant son angoisse, et surtout refoulant ses larmes dans la pensée que sa mère allait ouvrir les yeux. Et elle interrogea le médecin à son tour.

— Vous croyez que maman a le cœur malade ?

— Je crois qu'elle a surtout les nerfs trop fatigués ; elle en a évidemment abusé. Elle s'est usée en ses chagrins.

— Mais pas usée, à... à en mourir ? »

— Elle est encore assez jeune pour réagir, ma chère demoiselle. Quel âge a-t-elle ? Pas cinquante ans, à coup sûr, malgré ses cheveux blancs...

— Vous avez vu revenir à la vie des personnes aussi malades ?

— Oh ! ciel, oui ! Il ne faut pas vous décourager, d'autant que vous n'avez pas l'air trop robuste en ce moment, mon enfant... Vous étiez différente lorsque vous êtes venue, cet été... Vous devez vous soigner vous-même, pour pouvoir rester près de cette chère maman... Je vais écrire pour avoir une sœur garde-malade.

— Ce sera long ? demanda Suzie, la gorge serrée.

— Long ? Le retour des forces, peut-être... Ah ! voici les remèdes !

— M. le curé est auprès d'un malade, à la campagne, mais il viendra aussitôt son retour, dit Jeannie, essoufflée, en déposant sur la table les objets pris chez le pharmacien.

Le docteur s'empressa alors près de Mme Norans, se faisant aider par Suzie, pour qui, il le sentait, c'était un soulagement d'agir. Et au bout de quelques minutes, Mme Norans ouvrit les yeux, et se rendit compte de ce qui se passait autour d'elle.

Elle rencontra tout d'abord le regard horriblement anxieux de sa fille, et essaya un mouvement pour l'attirer à elle.

— Il faut du calme, chère dame, dit le docteur, et une immobilité absolue.

Suzie retint courageusement ses larmes, et s'efforça de sourire.

— Vous nous avez fait peur avec une de vos méchantes syncopes, maman chérie, dit-elle, l'embrassant avec précaution. Mais c'est fini, et ce bon docteur va vous soigner à votre tour.

Mme Norans reçut ses baisers avec une tendresse évidente, puis parla faiblement.

— Je voulais... demander...

— Ma petite demoiselle, dit le docteur, qui la comprit immédiatement, il me faut un peu d'eau bouillie, de l'eau qui aura bouilli pendant huit à dix minutes. Donnez cet ordre vous-même, et veillez-y, je vous prie.

Suzie sortit vivement, et le docteur revint près du lit.

— Ne parlez pas inutilement, madame, dit-il. Vous voulez me demander ce que vous avez eu ? Une syncope prolongée, produite par la faiblesse de votre santé et le déplorable état de vos nerfs, sans parler d'une souffrance morale dont il m'est permis de constater les effets.

Mme Norans prononça quelques paroles, parmi lesquelles le docteur saisit le mot de danger et celui de vérité.

Il regarda un instant ce visage émacié, ces lèvres pâles, amincies par une longue habitude de silence, et aussi ces yeux profonds, meurtris, qui gardaient, malgré tout, leur expression d'énergie.

— La vérité ? Elle peut être dite. Il dépend de vous, dans une grande mesure, de surmonter cette crise, et c'est votre devoir, puisque vous avez une fille. Il faut vouloir vivre, ma bonne dame, et retrancher l'excès de souffrance qui vous tue.

Mme Norans tressaillit.

— J'ai voulu vivre, je le voulais encore ; et cependant il me semble que c'est la fin... J'ai une recommandation à adresser... Si l'heure est venue, il faut me le dire.

— Sur ma parole, j'espère vous voir reprendre à la vie.

— Mais je suis en danger ? En grand danger ?

Maintenant elle parlait distinctement, quoique sa voix fût faible.

— Pourquoi ne soulageriez-vous pas votre esprit en faisant cette recommandation ? Vous seriez plus calme après, et dans de meilleures conditions pour guérir.

— Je comprends... Merci... Donnez-moi seulement un peu de force, fût-elle factice, passagère...

— Je compte bien vous donner davantage, avec l'aide du bon Dieu !

Sous l'influence des réactifs, ou plutôt mue par cette volonté, cette énergie qui, pour avoir été en elle éminemment passives, n'en restaient pas moins la note dominante de sa nature, Mme Norans sembla recouvrer si soudainement ses forces, que Suzie y fut trompée et se sentit soulagée, pleine d'espérance. Sa mère demanda un crayon, et traça quelques lignes, qu'elle remit à Jeannie.

— Au télégraphe, dit-elle.

Puis, elle redemanda le curé, et cela fait, elle s'abandonna aux soins qu'on prenait d'elle.

Dans la journée, une sœur garde-malade arriva, alerte, intelligente, encourageante aussi, et Suzie, en la voyant, crut tout sauvé.

Quelle longue nuit, cependant !

Suzie avait consenti à se coucher, à la condition de rester dans la chambre de sa mère ; mais elle s'éveillait en sursaut à chaque instant, se rassurant toutefois aux paroles de la sœur, et aussi aux regards qu'elle jetait sur sa mère, calme, immobile.

— Comme maman est tranquille ! murmurait-elle à la religieuse.

Tranquille !... Mme Norans était arrivée à ce degré où, à force d'avoir souffert, une espèce d'insensibilité paralyse les facultés. Elle avait fait promettre à la sœur de l'avertir avant qu'elle perdît connaissance, assez à temps pour qu'elle parlât à sa fille. Elle n'espérait pas se remettre ; elle demandait seulement à Dieu que son fils eût le temps d'arriver, qu'il fût là pour adoucir non pas sa fin : elle s'était depuis longtemps résignée à mourir seule, — mais l'honneur de son aveu à Suzie. Et elle épiait tant les jours, les heures.

(A suivre.)

100,000
EXEMPLAIRES
Messager d'Hygiène
sont à distribuer gratuitement sur demande
PAR LA
Fabrique „Zyma" Nyon
Ce livre, utile à tous, traite de l'hygiène populaire et montre à chacun les moyens simples et pratiques d'éviter les maladies.
Ne devrait manquer dans aucune famille.

CHRONIQUE MUSICALE

1er concert d'abonnement

Le premier concert d'abonnement avait attiré à la Grenette tous les amateurs de bonne musique, tous ceux qui apprécient le très grand avantage qu'il y a d'avoir à Fribourg des concerts d'une belle tenue artistique et des artistes dont le nom est coté très haut dans le monde musical de la Suisse et de l'étranger. Ceux qui se sont abstenus de souscrire à l'abonnement ont eu grand tort ; ils reviendront, sans nul doute, sur leur décision. La série comporte encore quatre concerts ; le prix de chacun des cinq concerts (en abonnement) est de 3 francs pour les réservées, et de 2 francs pour les premières. Aucune organisation musicale, en Suisse, ne peut offrir à ses abonnés des concerts d'une valeur pareille, à des prix aussi exceptionnels.

Le concert du 9 novembre a remporté le plus vif succès. Tous ceux qui avaient entendu, il y a cinq ans, M. de la Cruz-Frœlich ont été heureux de pouvoir l'applaudir à nouveau, dans un superbe programme. La voix de M. de la Cruz est d'une ampleur, d'une sonorité admirable ; la diction et la technique de cet artiste sont parfaites. Quel art consommé il faut pour interpréter « l'air de Simon, dans Judas Maccabée, de Hændel, d'une si grande envergure, et l'air de « Paulus » de Mendelssohn ! Les lieder norvégiens, de C. Sinding, ont vivement intéressé l'auditoire par l'étrangeté et la mélancolie qui s'en dégagent. M. de la Cruz les a interprétés avec une *intense émotion. Dans l'air* du « Prince Igor », de Borodine, dans le merveilleux récit « d'Arkel, dans Pelléas et Mélisande, de Debussy, et dans la poignante page de V. d'Indy, dans l'Etranger, M. de la Cruz a révélé toute la puissance de sa voix et toute la richesse de son interprétation. Rappelé frénétiquement par *l'auditoire, il a donné en « bis »* les « deux Grenadiers » de Schumann, qui lui valurent un véritable triomphe. M. José Porta, dès le premier coup d'archet avait conquis l'auditoire par la finesse et la belle sonorité de son jeu, par sa virtuosité et son rythme tout à fait remarquables. Il interpréta à ravir les airs de *Porpora, Boccherini et Tartini*, dont il sut rendre toute la grâce et la vive allure. Dans l'Introduction et le Rondo Capriccioso, de Saint-Saëns et dans la « Danse Espagnole » peut-être trop connue de Sarasate, le succès de M. Porta fut immense ; il fut rappelé avec enthousiasme.

Le premier concert d'abonnement a donc enregistré *un très vif et très légitime* succès. Le 2me concert d'abonnement aura lieu le dimanche 14 décembre, avec le concours de M. José Iturbi, pianiste.

A. R.

Le Comptoir d'Escompte à Fribourg

Le Conseil d'administration du Comptoir d'Escompte de Genève a nommé fondés de pouvoirs pour sa succursale de Fribourg :

MM. Joseph Poffet, Ernest Dousse, Alphonse Colimond, Paul Mory, Ernest Spicher.

Grand loto en faveur des arbres de Noël

Le comité de l'œuvre des arbres de Noël organisera, le dimanche, 23 novembre, à 8 heures du soir, un loto dans la grande salle de la Banque de l'Etat. La recette sera affectée au Noël de nos petits pauvres. Que l'on songe aux enfants pour qui Noël n'est pas une fête et qui ignorent la joie et la surprise des cadeaux traditionnels. L'œuvre, depuis de nombreuses années, a entrepris la tâche de doter ces déshérités de cadeaux utiles. Elle adresse un pressant appel à toutes les personnes charitables, afin qu'elles contribuent au bonheur des enfants pauvres.

Les dons pour le loto peuvent être déposés dès aujourd'hui chez Mme Georges Python ; Mme Marcel von der Weid, Grand-rue ; Mme Bernard de Weck, Préfecture ; Mme Droux, juge cantonal, avenue de la Gare ; Mme veuve Antoine Comte, rue de Lausanne.

Les bonnes soirées

Ce ne sont pas les occasions de se récréer qui manqueront demain soir, dimanche. Plusieurs sociétés organisent une soirée familière dans un but de bienfaisance. Celles-là auront les préférences du public. C'est ainsi que le syndicat chrétien-social des ouvriers de la Commune donne demain sa première soirée, au Cercle social, au profit de son fonds de secours. Nos braves ouvriers de l'Edilité comptent, à cette occasion, sur le concours de tous leurs amis.

Football

Central I de notre ville recevra, demain dimanche, la *visite de l'excellente première équipe* du F. C. Bulle. Ces deux adversaires se trouvent en tête du classement de leur groupe pour le championnat suisse, et nul doute que le match sera très disputé. Il commencera à 3 h. 45 précises. A 2 h., Central II jouera contre Collège II pour le championnat fribourgeois.

Ces deux *rencontres auront lieu sur le terrain* des Grand'places.

Lire en 4me page le message du Conseil d'Etat concernant l'augmentation des traitements.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Fédération ouvrière fribourgeoise. — Ce soir, samedi, à 8 h. ¼, réunion du comité et des commissaires, au local, Grand'rue, N° 13.

Cercle catholique. — Demain soir, dimanche, 16 novembre, à 8 ½ heures, soirée familière pour les membres du Cercle, leurs familles, amis et connaissances. Invitation cordiale.

Société des sapeurs-pompiers de la ville de Fribourg. — Soirée familière avec jeux, dimanche, 16 novembre, dès 8 heures du soir, au café de l'Hôtel de l'Etoile, rue de Romont. Invitation cordiale à tous les membres et amis de la société.

La fièvre aphteuse

Le Bulletin de l'office vétérinaire fédéral, paru le 10 novembre, annonce qu'il y a eu jusqu'ici dans le canton de Fribourg 178 étables avec 2835 pièces de tout bétail atteintes de fièvre aphteuse. Sur ces 178 foyers d'infection, 40 ont été éteints, entre le 3 et le 9 novembre, à la suite de l'abatage des animaux malades (1013 têtes).

Sur les 2835 pièces de bétail atteintes jusqu'au 10 novembre, il y avait 2143 têtes bovines, 475 porcines, 84 caprines et 133 ovines.

Du 3 au 9 novembre, il a été abattu, à Enney, 9 pièces bovines ; à Echarlens, 7 pièces bovines et 3 porcines ; à Guin, 227 bovines, 91 porcines, 2 caprines et 18 ovines ; à Bœsingen, 187 bovines, 96 porcines et 13 ovines ; à Wünnewil, 103 bovines, 37 porcines, 8 caprines et 11 ovines ; à Ueberstorf, 26 bovines et 9 porcines ; à Galmiz (Lac), 19 bovines, 6 porcines et 1 ovine ; à Agrimoine, 19 bovines ; à Chiètres, 8 bovines et 7 porcines ; à Greng, 38 bovines, 6 porcines et 1 ovine ; à Morat, 50 bovines ; à Sommentier, 12 bovines, 16 porcines et 2 caprines.

* * *

Le 10 novembre, étaient contaminées, et par *conséquent sous séquestre, selon le Bulletin fédéral* des épizooties, les localités suivantes :

Dans la Sarine : Arconciel, Chésalles, Marly-le-Petit, Posieux et Vuisternens-en-Ogoz.

Dans la Gruyère : Albeuve, Broc, Bulle, Corbières, Echarlens, Enney, Estavannens, Grandvillard, Gruyères, Gumefens, Hauteville, Maules, Morlon, Neirivue, Pont-la-Ville, Riaz, La Roche, Sâles, La Tour-de-Trême, Villarbeney, Villarvolard, Vuadens et Vuippens.

Dans la Singine : Bœsingen, Guin, Ueberstorf et Wünnewil.

Dans la Glâne : La Joux, La Magne, Romont, Sommentier, Villaraboud et Villariaz.

Dans le Lac : Agrimoine, Chiètres, Galmiz, Greng et Morat.

Dans la Veveyse : Fiaugères et Semsales.

* * *

Cette semaine, l'épidémie a malheureusement continué à s'étendre. Sont contaminées depuis lundi six nouvelles communes, dont deux dans la Sarine (Ecuvillens et Granges-Paccot), deux dans la Glâne (Massonnens et Vuisternens-devant-Romont), une dans la Gruyère (Vaulruz) et une dans le Lac (Ried).

* * *

Trois nouveaux cas de fièvre aphteuse sont signalés : un à Bœsingen, un à Jetschwyl près Guin, et un à Agriswyl (Lac).

* * *

Bienne, 14 novembre.

La fièvre aphteuse a éclaté au Seeland. On signale un foyer de contagion dans les environs de la grande colonie de Witzwil.

* * *

L'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit en ce moment avec tant de violence dans notre canton fait croire que cette maladie n'aurait jamais revêtu jusqu'à ce jour un caractère si malin. Or, cela n'est pas exact. Indépendamment du fait que déjà ce printemps, en Italie, puis plus tard en Savoie et dans les cantons des Grisons et du Tessin, la fièvre aphteuse a été reconnue comme excessivement dangereuse ; nous trouvons dans le numéro 14 du journal *La Chronique d'agriculture* de l'année 1901 des renseignements qui concordent avec ce que nous observons actuellement chez nous. Il est dit dans cet article ce qui suit :

« Le Département fédéral vient de recevoir des nouvelles alarmantes au sujet de l'apparition de la fièvre aphteuse dans le Piémont (Italie). La forme de la maladie revêt un caractère des plus inquiétants, car l'affection fait de nombreuses victimes parmi le jeune bétail de boucherie ; le tiers des animaux atteints en périt. La mort est pour ainsi dire foudroyante et survient avant que les vésicules aient pu se développer (paralysie des centres de la circulation par suite de fort développement des toxines). Les animaux, pendant qu'ils mangent, qu'ils ruminent, ou pendant la traite, se montrent tout à coup très inquiets et tombent foudroyés. Ceux qui survivent perdent beaucoup en valeur, notamment les vaches laitières. Suivant le dire de diverses personnes (le fait n'est pas encore confirmé), le petit bétail ne serait pas atteint par cette forme de maladie. Divers vétérinaires déclarent qu'il s'agit de charbon sang de rate, ou d'une affection charbonneuse compliquée de fièvre aphteuse. Toutefois, les autopsies et les analyses bactériologiques auxquelles se sont livrés des professeurs de Turin excluent cette hypothèse. Il s'agirait donc de cette forme excessivement dangereuse de la fièvre aphteuse, qui a été observée par exemple en Suisse, en 1839, où la maladie a fait de nombreuses victimes ; dans les Alpes bernoises et fribourgeoises, le chiffre des pertes s'est élevé à plus de 2000 têtes bovines.

« Les cas qui sont survenus dernièrement dans le canton de Vaud, comme chez nous, à Prez-vers-Siviriez, ont présenté les mêmes symptômes. A Prez-vers-Siviriez, huit animaux ont péri de la fièvre aphteuse. M. le vétérinaire Strebel, père, qui s'est rendu sur les lieux a déclaré qu'il n'avait jamais rencontré de maladie aussi maligne depuis l'année 1872, époque où notre canton avait perdu pour plus de 2. 000,000 de francs de bétail.

« Nous espérons *que nos agriculteurs redoubleront* de zèle pour éviter tout ce qui pourrait apporter la maladie chez nous.

« Puisque nous parlons de fièvre aphteuse, nous devons une fois de plus mettre en garde nos agriculteurs contre les prétendus remèdes trouvés pour prévenir ou guérir les animaux de *cette maladie. A la dernière séance de l'Académie* de médecine de Paris, M. Nocard a donné lecture d'un intéressant rapport sur la fièvre aphteuse, cette maladie épizootique qui cause de si grandes pertes aux éleveurs, ainsi que les divers modes de traitement qui ont été préconisés jusqu'ici. Après avoir fait un historique *des plus complets de la question et* des efforts qui ont été tentés, le savant célèbre a conçu que, jusqu'ici, nous ne disposons malheureusement encore d'aucun remède réellement spécifique de cette grave maladie épizootique. Il a terminé en préconisant une fois de plus les mesures prophylactiques déjà connues. »

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE 16 NOVEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. ½, 6 h., 6 h. ½, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants chantée, *sermon. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon.* — 10 h., grand'messe capitulaire. — 11 h. ¼, messe basse, instruction. — 1 h. ½, vêpres des enfants, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Saint-Jean : 7 h., messe basse, communion *générale du Patronage Sainte-Agnès.* — 8 h. ½, messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h. ½, grand'messe et sermon. — 1 h. ½, vêpres, chant des Litanies de la Sainte Vierge et bénédiction. — 6 h. ½, chapelet.

Saint-Maurice : 6 h. ½, messe matinale, communion générale pour les membres du Gesellen*verein. — 8 h. ½, messe chantée, sermon allemand* et bénédiction. — 10 h., messe basse, sermon français, chants des enfants. — 1 h. ½, vêpres et bénédiction. — 7 h. ½, chapelet et prière du soir.

Collège : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½, messes basses. — 8 h., office des étudiants, sermon. — 9 h. ½, *messe des enfants, sermon.* — 10 h., office paroissial, sermon. — 1 h. ½, vêpres des étudiants. — 2 h. ½, vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 8 h. ½, messe chantée, sermon allemand. — 2 h., vêpres, bénédiction, congrégation des Dames, instruction, chapelet.

RR. PP. Cordeliers : 6 h., 6 h. ½, 7 h., 7 h. ½, 8 h., messes basses. — 9 h., grand'messe. — 10 h. ½, messe, service académique, sermon français. — 2 h. ½, vêpres.

RR. PP. Capucins : 5 h. ¼, 5 h. ¾, 6 h. ¼, messes basses. — 10 h., messe basse avec allocution. — 4 h., assemblée des Tertiaires de *langue allemande.*

Collège Saint-Michel

La Congrégation latine de la Sainte Vierge aura sa réunion, demain, 16 novembre, à 6 h. ¼ du soir, à la chapelle de Saint-Ignace.

Calendrier

Dimanche 16 novembre

XXIIIme après la Pentecôte
Saint EDMOND, évêque et confesseur

Lundi 17 novembre

Saint GRÉGOIRE le Thaumaturge, évêque

Saint Grégoire, riche païen du Pont, brillait déjà au barreau quand il rencontra Origène et fut converti par lui. Il fut évêque de Néocésarée. N'ayant trouvé, en 240, que 17 chrétiens dans sa province, il n'y laissa, à sa mort, en 270, que 17 païens.

CHANGES A VUE

le 15 novembre, matin

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	57 —	59 —
Londres (livre st.)	22 60	23 —
Allemagne (marc)	13 —	15 —
Italie (lire)	45 50	47 50
Autriche (couronne)	4 25	6 25
Prague (couronne)	9 50	11 50
New-York (dollar)	5 30	5 70
Bruxelles	61 50	63 50
Madrid (peseta)	108 50	110 53
Amsterdam (florin)	206 50	208 50
Pétrograd (rouble)	14 75	16 75

DEMANDEZ L'EXCELLENTE
LESSIVE
SODEX
PRIX 25 Cts.

Le « Virgo Complet » du Rév. Curé KUENZLE en paquets avec l'inscription « Qualité de paix », est nutritif, aromatique, et pas excitant.

La caféine contenue dans le café, le thé et le cacao est bien plus nuisible à l'enfant qu'aux personnes adultes, par elles-mêmes plus résistantes. La mère prévoyante servira donc en famille, comme boisson journalière, le café Hag sans caféine, véritable café en grains, agréable à tous sans être nuisible. 8224

Kefol
NÉVRALGIE
MIGRAINE
BOITE Fr. 1.50

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE
Ciravegna & Co, Genève

Dernière Heure

Les raisons du retour de M. Tittoni

Milan, 15 novembre.

Le ministre des affaires étrangères, M. Tittoni, a communiqué à un journaliste qu'il est rentré à Rome pour discuter avec les autres membres du cabinet, plus que la question de l'Adriatique, la situation politique générale, qui, après le vote du Sénat américain contre la politique de M. Wilson, est devenue, tant pour la Conférence de la paix que pour la Ligue des nations, très incertaine. M. Tittoni a passé toute la journée de jeudi dans sa maison et n'a même pas assisté aux funérailles de sa sœur. Cependant, le ministre des affaires étrangères n'a pas apporté des surprises de Paris au sujet de la question de Fiume. Aussi le bruit de divergences d'opinions entre lui et le président du conseil, et de sa retraite définitive, sont démentis de tout fondement, suivant le *Corriere della Sera*. Malgré la pression anglo-française, il ne faut pas s'attendre pour le moment à un *changement dans l'attitude du président Wilson* à l'égard du compromis italien dans la question de Fiume. Cependant, les journaux déclarent à l'unanimité que l'Italie ne doit pas aller plus loin et ne peut pas céder plus qu'elle ne l'a déjà fait. Il s'agit donc pour le moment d'attendre pour voir si les décisions du congrès *américain ne pourront pas changer radicalement* la situation à l'égard des Alliés et à l'égard de l'Italie.

Les représentants de l'Italie dans le conseil suprême

Rome, 15 novembre.

L'Italie sera représentée par les personnalités suivantes, dans le Conseil suprême interallié : M. Schantzer, ministre du Trésor ; M. Ferrari, ministre de l'industrie ; M. Crespi, ancien ministre et grand banquier actuellement ; M. Salvadore, Orlando, ancien sous-secrétaire, et par le commandant Volpi, qui a déjà représenté l'Italie au congrès d'Ouchy.

Arrestations à Pétrograd

Helsingfors, 15 novembre.

(Havas.) — L'Agence Union annonce :

Le comité de défense de Pétrograd assure qu'on a découvert une organisation dont faisaient partie les anarchistes et socialistes révolutionnaires de la gauche. Cette organisation projetait une série d'attentats. Trotzky a ordonné l'arrestation des familles des officiers qui ont passé du côté du général Youdenitch.

Les troupes hongroises rentrent à Budapest

Budapest, 15 novembre.

(B. C. V.) — Les troupes d'occupation roumaines ont quitté la ville hier soir.

Le service municipal de la sûreté sera assuré désormais par la police et la gendarmerie et par les forces militaires sous les ordres du colonel américain Jates.

Les premières troupes nationales ont fait leur entrée hier, au milieu des acclamations de la foule.

Echange de prisonniers

Londres, 15 novembre.

(Havas.) — On annonce officiellement que que James O'Grady, l'un des représentants du Labour Party au Parlement, partira prochainement pour Copenhague où il négociera avec M. Litvinof, représentant du gouvernement des Soviets, l'échange de tous les prisonniers civils et militaires.

Mouvement diplomatique italien

Rome, 15 novembre.

On annonce officiellement le mouvement diplomatique dont il était question depuis quelque temps et qui comporte notamment les changements ci-après :

Le marquis Paulucci de Calboli, actuellement ministre à Berne, est nommé ambassadeur à Tokio ;

Le baron Avezzana, ministre à Athènes, est nommé ambassadeur à Washington ;

Le commandeur Orsini-Baroni, ministre à Stockholm, est nommé ministre à Berne (nomination déjà annoncée par *La Liberté*) ;

Le commandeur Montagna, ministre à Christiania, ministre à Athènes.

La mission militaire suisse sur le théâtre de la guerre italien

Milan, 15 novembre.

La mission militaire suisse est arrivée avant-hier soir à Milan, après avoir visité Rome, Venise, Udine, Gorizia, le Carso, Trévise, Asiago, Trente et Vérone. Elle est descendue au Palace-Hôtel pour une halte.

Le *Corriere della Sera* dit que les membres de la mission ont emporté, partout, une excellente impression de l'Italie. Ils sont restés particulièrement sous l'impression de l'effort immense accompli par l'armée italienne jusqu'à l'obtention de la victoire définitive.

Le droit de l'air

Rome, 15 novembre.

On annonce la publication imminente d'un décret contenant des règles précises en matière de législation aérienne.

Grève dans le nord de l'Italie

Milan, 15 novembre.

A la suite des événements de Lodi, au cours desquels des « arditi » ont tiré sur la foule qui assistait à un meeting, les socialistes de Lodi ont proclamé la grève générale.

Les prix Nobel

Stockholm, 15 novembre.

(Wolff.) — L'Académie des sciences a décidé d'attribuer le prix Nobel de 1918, pour la physique, au professeur Planck, de l'université de Berlin ; celui de l'année 1919, au professeur Starck, de l'université de Greifswald, et le prix de chimie pour 1918, au professeur Haber, de l'université de Berlin.

Effondrement à la Bourse de New-York

Londres, 15 novembre.

On mande de New-York au *Times* :

A la Bourse, la journée du 12 novembre a été l'un des plus terribles et des plus affreuses dont on se souvienne, depuis plusieurs années.

Dans l'espace d'une heure, de nombreuses fortunes se sont écroulées, et avec elles les épargnes d'une grande quantité de personnes modestes.

Ces derniers temps, non seulement des banquiers et de riches négociants s'étaient lancés dans les spéculations les plus hasardeuses sur le change de la monnaie, mais aussi de petits boutiquiers, des employés, des artisans ont joué effrénément, depuis des mois, à la hausse. Pour cela, on recourait aux banques, qui, à leur tour, avaient recours à l'Institut dont toutes dépendent, le *Federal Reserve Board*, dont les réserves arrivèrent par là même à l'extrême limite d'épuisement prévue par la loi.

Pour parer à cette situation dangereuse, le taux d'escompte a été élevé pour tous indistinctement, et, hier et avant-hier, il a été porté à 32 %. Il s'ensuivit une vente précipitée de titres de tous genres et de papier de commerce de tous les pays. Des scènes sauvages et absolument incroyables se sont produites à la Bourse. Bien des titres ont perdu, 30, 40 et 50 points ; un titre en a même perdu 79.

Le total des titres vendus en moins d'une heure s'est monté au chiffre énorme de 2,700,000 dollars.

Paris sans ses journaux

Paris, 15 novembre.

(Havas.) — La situation est sans changement, en ce qui concerne la grève des journaux. Cependant, la *Vérité*, journal de M. Paul Meunier, a disparu de la manchette de la *Feuille Commune* et cesse sa collaboration à cet organe. Et *l'Humanité*, tout en continuant à faire partie de la *Feuille Commune*, publie en outre un numéro indépendant, en collaboration avec la *Bataille*, numéro presque exclusivement consacré aux élections.

Dans les magasins de nouveautés

Paris, 15 novembre.

(Havas.) — Selon le journal *La Presse de Paris*, le conflit des magasins de nouveautés serait à la veille d'entrer dans la voie de concessions mutuelles qui aboutiraient à une heureuse solution.

Le ministre du travail, dit la *Presse de Paris*, est intervenu pour que les délégués des patrons et des employés ouvrent des négociations.

D'autre part, les employés du Printemps et de la place Clichy, réunis hier, vendredi, ont voté le principe de la grève, celle-ci devenant effective au cas où le personnel du magasins actuellement en grève n'obtiendrait pas satisfaction.

La grève américaine

Washington, 15 novembre.

(Havas.) — M. Wilson, ministre du travail, a déclaré hier, vendredi, à la conférence des patrons et ouvriers mineurs, qu'il est impossible de faire droit aux revendications ouvrières comportant la semaine de 30 heures et une augmentation de 60 % sur les salaires, et que cette demande ne devrait même pas être prise en considération.

SUISSE

Les chrétiens-sociaux

Lugano, 15 novembre.

Demain, dimanche, aura lieu à Bellinzone l'assemblée des organisations chrétiennes sociales tessinoises.

La neige au Tessin

Lugano, 15 novembre.

Hier soir, à 6 heures, la neige a recommencé à tomber, et il fait, aujourd'hui, très froid.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 15 novembre

BAROMÈTRE

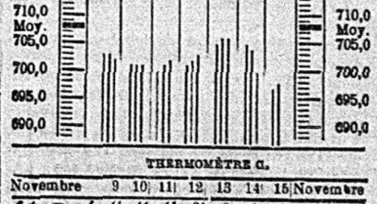

THERMOMÈTRE C.

Novembre	9	10	11	12	13	14	15	Novembre
7 h. m.	4	1	1	—3	—6	—6	—3	7 h. m.
11 h. m.	6	3	4	—1	1	—3	0	11 h. m.
7 h. s.	3	2	0	—1	—2	—4		7 h. s.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

Neige Turgol
GABA S.A. BALE
Crème non graisseuse, agréable pour les soins du visage

Message du Conseil d'Etat
AU GRAND CONSEIL
sur l'augmentation des traitements

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

La crise économique, fatale conséquence de la grande guerre et des perturbations dont elle fut l'origine, devait inévitablement provoquer un renchérissement considérable du coût de la vie. En 1915 déjà, les économistes annonçaient un renchérissement général de 25 %. L'aggravation des prix de toutes les denrées alimentaires est allée s'accentuant à une allure précipitée. Les statistiques l'évaluent à 40 % à fin 1916, 50 % en janvier 1917 et 90 % en janvier 1918. Les éléments de première nécessité se vendent actuellement à des prix tels que le coût global de la vie a bien plus que doublé. Tenant compte du fait que la crise éprouvait plus particulièrement les employés à traitements fixes, le Grand Conseil, sur la proposition du gouvernement, et à l'instar d'une mesure adoptée par toutes les administrations publiques et privées, alloua, en 1916, des indemnités extraordinaires aux employés les moins rétribués. Le bénéfice de ce salaire supplémentaire fut étendu, en 1918, à tous les fonctionnaires.

Ces allocations étaient, chez nous peut-être plus qu'ailleurs, une nécessité, en raison de l'insuffisance des traitements de base servis à l'ensemble des fonctionnaires. Les allocations furent tout d'abord considérées comme un moyen extraordinaire, une mesure passagère. On espérait pouvoir en faire abstraction dès que les circonstances seraient redevenues normales. C'est le contraire qui se présenta : la crise économique ne fit que s'empirer. Il fallut maintenir les indemnités de renchérissement de la vie, au lieu de les supprimer ; il fallut même les augmenter, bien loin de les réduire, afin de répondre par un geste plus large à un malaise sans cesse grandissant.

En ajoutant aux traitements de base les allocations versées en 1919, nous constatons que la rémunération globale reste insuffisante à couvrir les besoins du personnel. D'autre part, rien ne laisse prévoir une réduction prochaine du coût de la vie. Il ne saurait, dès lors, être question de retrancher à notre personnel administratif un supplément plus nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'était en 1918. C'est le motif pour lequel plusieurs cantons ont déjà abandonné le système du subside extraordinaire et ont procédé à une revision générale des traitements. A réitérées reprises, le Grand Conseil nous a demandé s'il n'était pas indiqué de procéder de même chez nous. Le gouvernement a étudié cette grave question ; il l'a résolue et il vous propose aujourd'hui une loi qui fixera le traitement de tous les employés attachés au service de l'Etat, ainsi que la rémunération du corps enseignant à tous les degrés.

En étudiant *la solution de ce gros problème*, le gouvernement s'est inspiré de deux considérations d'ordre général. Tout d'abord, des besoins des fonctionnaires et employés, et, d'autre part, de la situation des finances cantonales et des possibilités fiscales du pays. La rémunération du personnel soulève une question primordiale de justice sociale. Le gouvernement a tenu compte du fait que le salaire doit permettre à celui qui le perçoit de vivre et de faire vivre convenablement les siens. Il n'était point facile de concilier ce devoir général de tout employeur, particulier ou Etat, avec les possibilités restreintes de notre budget.

Après avoir examiné les budgets moyens du célibataire et du père de famille, après avoir construit plusieurs types d'échelle, les avoir retouchés, revisés et reconstitués, le Conseil d'Etat a arrêté les propositions qu'il a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

Nous avons voulu fixer le traitement de tous les employés de l'Etat. Il n'était pas possible, cela va de soi, de le fixer pour chaque employé pris individuellement. Nous attribuons le traitement à la fonction. Mais alors que, dans les échelons supérieurs, chaque fonction est occupée par un seul titulaire, portant une désignation distincte de celle de ses collègues, dans le bas de l'échelle, au contraire, on rencontre le même genre d'emploi rempli par plusieurs personnes, que nous groupons sous des désignations génériques (secrétaires-expéditionnaires, commis, assistants techniques, conducteurs de travaux, huissiers, etc). Le personnel subalterne est donc classé par catégories et le projet de loi détermine le traitement affecté à chaque catégorie.

Les fonctionnaires et employés sont groupés dans sept classes superposées, *dont le traitement* oscille, pour chaque classe, entre un minimum et un maximum. Tout fonctionnaire commence, en règle générale, par le minimum ; il atteint le maximum après 16 ans de service, par le moyen de quatre augmentations quadriennales. Les années de service accomplies au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi restent acquises. La quotité des traitements prévus au projet varie entre le chiffre de 2400 fr., minimum de la septième classe, et le montant de 9000 fr., maximum de la 1re classe.

Disons, en passant, que le traitement des Conseillers d'Etat et des Juges cantonaux reste fixé par des lois spéciales. Les magistrats de ces deux ordres demeurent hors classe.

Mais il ne suffit pas que la loi sur les traitements établisse, sur la base d'un tarif invariable, la rémunération de chaque employé. Nous avons voulu qu'elle constitue un statut du personnel et qu'elle précise les obligations et les devoirs des fonctionnaires et employés de l'Etat. Aussi notre projet de loi s'ouvre-t-il par un chapitre de dispositions générales réglant les conditions d'admission et d'engagement. Aux articles 5, 6, 7 et 8, nous avons prévu les obligations des employés relativement à leur travail. Vous trouverez plus loin quelques prescriptions concernant les congés et enfin, dans une rubrique finale, nous vous proposons d'édicter un certain nombre de peines disciplinaires contre les fonctionnaires et employés de l'Etat qui, dans l'exercice de leur charge ou office, se rendent coupables de négligence ou qui, de quelque autre manière, manquent plus ou moins gravement à leurs devoirs.

Afin de grouper en un seul codex toutes les dispositions relatives aux traitements, nous avons, dans deux annexes à la loi, fixé la solde de la gendarmerie (garde-chasse y compris), et, comme nous vous l'annoncions tout à l'heure, la rémunération du corps enseignant à tous les degrés.

Le tarif actuel de la gendarmerie doit être revisé. Jusqu'ici, nos gendarmes touchaient une solde initiale de 4 fr. 30, qui était passée à 4 fr. 80 après quatre ans de service, à 5 fr. après huit ans, enfin à son maximum, par 5 fr. 30, après douze ans. Il va de soi que cette rémunération est insuffisante. La solde doit être notablement augmentée. Nous vous proposons de la porter à 7 fr. 50 pour les quatre premières années, de la majorer d'un franc après quatre ans, pour la porter à 9 fr. après huit ans et à 9 fr. 50 après douze ans. Les gardes-chasse seraient mis au bénéfice de la même situation.

Une amélioration qui s'impose également est celle que nous vous proposons, par voie budgétaire, en faveur des cantonniers. La solde de ces modestes employés ne répond plus aux conditions économiques actuelles. Comme elle n'est pas fixée par la loi, mais par un règlement dont l'élaboration relève de la compétence du Conseil d'Etat, nous communiquons au Grand Conseil que nous lui demanderons d'élever le crédit prévu pour couvrir la rémunération des cantonniers. Il nous paraît indiqué d'augmenter de 1 fr. 50 la journée du cantonnier. Le nombre des journées annuelles faites par ces ouvriers approche de 50,000. L'intensification de la circulation et, en particulier, du roulage des automobiles exigera probablement des cantonniers des travaux d'entretien plus fréquents et plus suivis. Cette perspective justifie par avance l'amélioration de salaire que nous prévoyons et qui se traduira dans les comptes de l'Etat par une dépense supplémentaire de 60,000 fr. annuellement.

Examinons maintenant quelles seront les conséquences financières de la mise en vigueur des nouvelles échelles relatives au personnel. Un calcul exact, basé sur les propositions qui vous sont soumises et tenant compte de l'effectif actuel, ainsi que des années de service accomplies par les employés actuellement en fonctions, nous permet d'affirmer que le traitement du personnel attaché à la Chancellerie affectera les comptes généraux de l'Etat d'un excédent de dépense de plus de 400,000 fr. L'augmentation de la solde de la gendarmerie et des gardes-chasse occasionnera une charge supplémentaire de 55,000 fr. ; l'amélioration du salaire des cantonniers coûtera 60,000 fr. Si nous ajoutons à toutes ces augmentations la somme nécessaire à parfaire le traitement des forestiers, soit *16,000 fr.*, nous constatons que la mise en vigueur de la nouvelle loi entraînera un surcroît de dépense dépassant 500,000 fr. pour ce qui concerne le personnel de l'administration.

La réforme que nous vous proposons ne serait qu'une demi-solution si l'on n'avait pas prévu la revision totale des traitements des membres du corps enseignant à tous les degrés. S'il est nécessaire d'améliorer la situation des employés de l'Etat, il est non moins urgent de songer à celle des membres du corps enseignant primaire, secondaire et supérieur. Nous vous proposons de fixer dans la loi un tarif nouveau pour les instituteurs et les institutrices primaires, les maîtres et maîtresses des écoles régionales et secondaires. Nous avons prévu, de plus, une revision du traitement des professeurs de l'Ecole normale, du Technicum et du Collège. Puis, dans un chapitre final, nous vous demandons d'établir une échelle de traitements qui assure une rémunération équitable au corps professoral universitaire.

A maintes reprises, votre Haute Autorité a été saisie de requêtes émanant du personnel des écoles primaires, tendant à obtenir des majorations de traitement. Les pétitionnaires n'ont pas manqué d'appuyer leurs revendications en rapprochant le chiffre de leurs salaires de celui des traitements servis à leurs collègues d'autres cantons. Vous savez, comme nous, que les traitements des instituteurs, comme, du reste, ceux de l'ensemble du personnel de l'administration cantonale, étaient insuffisants. C'est pourquoi, accueillant avec bienveillance les propositions formulées par le gouvernement en 1916, 1917, 1918 et 1919, vous avez voté des allocations extraordinaires dont le bénéfice a été étendu à tout le personnel scolaire. Mais le système des allocations ne répond plus aux besoins actuels et nous concluons à la nécessité de reviser l'ensemble des traitements du corps enseignant. Tenant compte du renchérissement général de la vie, le Conseil d'Etat estime comme un devoir de justice d'accorder satisfaction, dans toute la mesure possible, aux desiderata exprimés par les dévoués éducateurs de l'enfance et il vous propose, à cet effet, des chiffres qui se rapprochent sensiblement de ceux qui sont suggérés par les intéressés.

Les pétitionnaires souhaitaient que les traitements des institutrices fussent équiparés à ceux des instituteurs. Le gouvernement n'a pas cru devoir accepter cette suggestion. Pour des raisons faciles à comprendre, nous estimons que le traitement des maîtres chargés de l'entretien d'une famille doit être plus élevé que celui des institutrices, dont le grand nombre est célibataire.

La solution que nous avons adoptée concernant des primes d'âge ne répond pas absolument non plus aux vœux exprimés. Si nous avions admis les normes proposées, nous aurions imposé au budget, simplement sous cette rubrique, une dépense de 200,000 fr. supérieure au chiffre prévu actuellement. Nous avons réduit d'un cinquième le montant demandé par les instituteurs comme majoration due pour les années de service. Les augmentations interviendraient, pour le corps enseignant à tous les degrés, suivant le système préconisé en faveur des fonctionnaires de l'Etat, c'est-à-dire par périodes quadriennales, avec obtention du maximum après 6 ans de service.

Le traitement des instituteurs dans les écoles rurales variera entre 2900 fr. et 3100 fr., suivant le nombre d'élèves, et celui des institutrices, entre 2300 et 2500 fr. Les améliorations de traitement désignées sous le nom de primes d'âge s'effectueraient de quatre ans en quatre ans, à raison de 200 fr. par période quadriennale, jusqu'au maximum de 800 fr., et il serait atteint après 16 ans de services pédagogiques.

Dans les communes urbaines, de 4000 habitants et plus, le traitement des instituteurs est porté à 4500 fr., et celui des institutrices, à 3500 fr., primes d'âge non comprises. Dans les communes urbaines de moins de 4000 habitants, ce traitement est réduit respectivement à 3800 francs et à 3000 fr. Les accessoires prévus dans la loi actuellement en vigueur restent acquis au corps enseignant.

La constitution qui nous régit proclame la gratuité de l'instruction publique, en stipulant que les communes ont l'obligation d'y pourvoir. Elle ajoute, toutefois, que la loi détermine dans *quels cas et dans quelles proportions l'Etat* vient à leur secours. La loi de 1884 a prévu que le subside cantonal aux communes de deuxième et troisième classes correspond au dixième du traitement légal pour les premières et aux trois dixièmes pour les autres. Les communes de première classe ne bénéficient d'aucune subvention ; elles doivent, à elles seules, supporter tous les frais des écoles primaires. Il nous semble indiqué aujourd'hui d'accorder à toutes les communes un droit aux bonifications de l'Etat. Cette subvention serait toutefois proportionnée aux besoins des communes : celles de première classe toucheraient le 10 % ; celles de deuxième classe, le 15 % ; celles de troisième classe, le 25 % ; celles de quatrième classe, le 25 %, et, enfin, celles de cinquième classe, le 30 % du traitement de leurs instituteurs et institutrices. Disons, en passant, que la classification de communes devra être revue, afin de mieux répondre aux situations effectives actuelles.

Le traitement des maîtres des écoles régionales, payé intégralement par l'Etat, serait de 3200 fr. à 3500 fr., indépendamment de la prime d'âge.

Sur les bases proposées, traitements et primes d'âge à tout le personnel enseignant primaire imposeront à la caisse cantonale une dépense supplémentaire approchant de 400,000 fr. Si nous ajoutons à cette somme la subvention annuelle versée par l'Etat à la caisse de retraite des instituteurs, plus les frais de l'inspection primaire et les subsides aux constructions scolaires, soit, en tout, une somme de 200,000 fr. environ, nous constatons que les contributions de l'Etat à l'école primaire fribourgeoise se rapprochent, toutes proportions gardées, de la moyenne des sacrifices consentis dans les différents Etats confédérés. Sur la base des augmentations proposées, les nouveaux traitements tripleront les sacrifices que l'Etat a assumés pour l'instruction primaire et augmenteront dans une proportion considérable les charges pesant sur les communes. Mais nous ne saurions pour autant regretter cette revision, car elle assurera, au corps enseignant, une situation matérielle normale, une rémunération convenable du travail et du dévouement qu'il met au service de la noble cause de l'instruction et de l'éducation populaires.

Le gouvernement s'est occupé également de la revision des traitements de tout le personnel enseignant moyen et supérieur. Il vous propose de porter à 4800-6000 fr. des appointements des professeurs des écoles secondaires, le maximum devant être atteint après 16 ans par le jeu d'augmentations quadriennales de 300 fr. Nous améliorons aussi, tout en précisant les modalités, les traitements des maîtresses des écoles ménagères, ainsi que des maîtresses de l'école secondaire et de l'école professionnelle de Fribourg.

La subvention de l'Etat à l'ensemble des écoles secondaires, calculée sur la base nouvelle, élèvera de 60,000 fr. la participation annuelle du budget cantonal à la marche de ces institutions.

Nous avons procédé, en outre, à une nouvelle fixation des traitements des professeurs à l'Ecole normale de Hauterive, au Technicum et au Collège Saint-Michel. Les échelles prévues nous dispensent d'insister sur les chiffres. Constatons simplement qu'un sacrifice nouveau de 140,000 francs est imposé au budget pour couvrir la majoration des traitements des professeurs de l'enseignement moyen.

Il était nécessaire, enfin, de reviser les traitements des professeurs de l'Université. Il est de toute nécessité que les professeurs chargés de l'enseignement supérieur soient rémunérés, chez nous, sur des bases à peu près analogues à celles qui font règle dans les autres universités. L'échelle qui vous est proposée nous paraît tenir compte des exigences nouvelles et en même temps de nos possibilités financières.

La dépense supplémentaire globale qu'imposera à l'Etat la revision des traitements de l'ensemble du corps enseignant, à tous les degrés, atteindra environ 800,000 fr.

L'adoption des nouvelles échelles de traitement permettra la suppression des allocations. Ici, toutefois, se pose une dernière question : celle de savoir s'il ne sera pas nécessaire de maintenir les allocations pour les enfants. Jadis, dans la détermination de la rémunération, l'employeur ne prenait en considération que la qualité et la quantité du travail fourni. Peu importait que le salarié fût célibataire, marié et père de famille. On voyait en lui le producteur, et non point l'homme dans toute la force du terme, avec ses obligations multiples et la diversité de ses conditions d'existence. Nous croyons et nous espérons que la réforme sociale en voie de s'accomplir aboutira à une solution plus normale et plus équitable des rapports entre employeurs et employés et qu'on trouvera les moyens de venir directement ou indirectement en aide, d'une façon plus efficace, à ceux qui assument la responsabilité et les charges de la famille. Bien que nous jugions inopportun de le dire dans la loi, nous estimons que l'Etat fera bien de maintenir, en tout cas provisoirement, l'allocation aux enfants. Cela est d'autant plus nécessaire que la suppression de cette allocation aurait comme conséquence directe de priver ceux des employés dont la situation est la plus intéressante, de tout le bénéfice de la réforme des traitements, puisque la majoration qui leur est accordée est, dans certains cas, à peine l'équivalent de ce qu'ils perdraient par la suppression des allocations. En 1919, 1400 enfants ont touché l'allocation prévue par votre décret. Si nous la maintenons à l'avenir, ce sera encore une dépense de plus de 150,000 francs.

Totalisant ces différentes sommes, nous constatons que la revision de la loi sur les traitements entraînera pour l'Etat un excédent de dépense de 1,500,000 fr. sur la somme des traitements de 1914. La suppression des allocations, qui nous ont coûté 1,100,000 fr. en 1919, nous permettra d'affecter le même montant à la couverture partielle de cette dépense supplémentaire de 1,500,000 fr. L'excédent définitif, qui résultera de la mise en vigueur de la nouvelle loi, serait donc de 400,000 fr. environ.

Relevons en passant, sans méconnaître le travail dévoué et excellent fourni par l'ensemble des fonctionnaires, que l'absence de toute retraite oblige l'administration à conserver dans ses bureaux des employés qui ont usé toutes leurs forces au service de l'Etat. Nous avons l'impression que l'effectif pourrait être réduit si l'organisation d'une caisse de retraite permettait un rajeunissement du personnel. Prochainement, le Conseil d'Etat vous soumettra un projet de loi instituant une caisse de retraite au profit de tous les employés de l'Etat. L'étude en est achevée et les bases arrêtées. Cette institution serait à la fois une assurance-maladie, une assurance-invalidité, une assurance-vieillesse et une assurance en faveur des survivants, donnant, à la veuve et aux orphelins, droit à une certaine pension. Cette œuvre de haute politique sociale appellera, naturellement, un nouveau sacrifice financier de l'Etat. Elle sera réalisée sur la base de la collaboration des employés, en la forme d'une prime annuelle, dont le chiffre sera fixé vraisemblablement au 5 % des traitements.

Lorsqu'il aura mis sous toit la nouvelle loi sur les traitements et institué une caisse de retraite, le Grand Conseil aura certainement réalisé, au profit des fonctionnaires et employés, une œuvre qui pourra être considérée comme considérable au regard de la situation actuelle, puisque non seulement elle procurera à notre personnel le moyen de couvrir ses besoins immédiats, mais qu'elle lui assurera encore, avec sa collaboration, le pain de ses vieux jours.

En attendant que nous puissions vous saisir de nos propositions sur ce dernier point, nous vous recommandons vivement le projet de loi ci-joint, en espérant que le Grand Conseil acceptera, lorsqu'elles lui seront soumises, les lois fiscales complémentaires qui nous permettront de trouver les recettes d'appoint dont nous aurons besoin pour faire face à l'augmentation des traitements.

Vous serez enchanté de posséder
Un Rasoir „MUSETTE"
avec son Nécessaire, lorsque vous en aurez fait l'essai !

Se raser avec un rasoir **Musette** est si facile que vous ne devriez pas attendre un jour de plus avant d'essayer.
Une minute suffit p[r] faire disparaître la barbe la plus rude.
D'une sûreté absolue, son emploi ne nécessite aucun apprentissage.
Le rasoir **Musette** en véritable acier anglais est fortement argenté ; fabriqué avec soin, il conserve toujours son bel aspect de finesse. Il est livré avec : **24 lames de rechange, un bol en aluminium, un pinceau à barbe**, première qualité, **un tube de savon extra, une glace pour poudre ou poser, un bâton d'alun contre les coupures.** Le tout dans joli écrin.
A terme, Fr. 39.—. Acompte, 9 fr. Par mois, 5 fr. **Au comptant, Fr. 35.—**
Vous gagnerez du temps et de l'argent en vous rasant avec le rasoir „MUSETTE" !
Demandez le prospectus illustré gratis et fco, **aux seuls fabricants :**
Fabrique „MUSETTE" Guy-Robert & Co CHAUX-DE-FONDS 71, rue Doubs, 71
MAISON SUISSE, FONDÉE EN 1871

JEUNE HOMME
20 ans, catholique, demande place pour soigner quelques têtes de bétail et où il aurait l'occasion d'apprendre la langue française, préférence dans un café. Entrée tout de suite. — S'adresser sous chiffres P 8087 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
une
PERSONNE
capable de tenir le ménage d'un monsieur veuf avec des enfants âgés de plus de 10 ans. 8217
S'adresser par écrit s. P 8113 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
une jeune fille
pour aider au ménage et au café.
S'adresser sous P 8078 F à *Publicitas S. A.*, Fribourg. 8179

Jeune fille
active et honnête, sachant faire la cuisine et connaissant tous les travaux du ménage, trouverait place en ville. 817[illegible]
Offres sous P 8071 F à Publicitas, S. A., Fribourg.

CITROVIN
VINAIGRE
FABRIQUE SUISSE DE CITROVIN ZOFINGUE

ON DEMANDE
pour tout de suite
magasin
situé, rue de Lausanne, rue de Romont, ou Place du Tilleul.
S'adresser à MM. B[illegible] Bettin & Cie, Route des Alpes, 2, Fribourg.

Avis important
J'avise mes honorables clients de la ville et de la campagne, que je viens d'agrandir considérablement mes magasins, et que j'ai monté un grand atelier d'ébénisterie, pour la fabrication des meubles. Dès ce jour, vous trouverez un choix énorme et à des prix très avantageux.
En stock plus de 30 chambres à manger, en sapin, chêne et noyer, ainsi que quantités d'autres meubles trop longs à détailler.
Se recommande,
Paul LEIBZIG,
Avenue de Pérolles, 4 et 7a.
Téléphone 558.
::—:: Maison fribourgeoise ::—::

OCCASIONS
A vendre
un excellent fourneau
pour grand local, et
un billard
en parfait état, avec jeu de quilles complet.
Adresser les offres sous P 8096 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

PERDU
à Fribourg un portefeuille avec un contenu important.
Le rapporter, contre récompense, **à la Police locale, à Fribourg**

AVIS
pour
hôtels et pensionnats
On serait fournisseur de haricots et pois au prix du jour. — S'adresser sous P 8099 F à Publicitas S. A., Fribourg. 8210

TRANSPORTS FUNÈBRES
à destination de tous pays
Maison A. MURITH
Siège social à GENÈVE
Succursale : FRIBOURG - Téléphone 3.69
Rue de l'Université, 6, et rue du Lycée
CERCUEILS & COURONNES
en tous genres, tarifs très modérés
Cierges - Articles funéraires
Dépôts à
BULLE : Louis PASQUIER, sacristain
ROMONT : Charles CLÉMENT, ébéniste
CHATEL-ST-DENIS : Emile SCHRŒTER

ESCARGOTS
On demande à en acheter un ou deux mille.
Faire offres, par écrit, sous chiffres P 8076 F à Publicitas, S. A., Fribourg. 8176

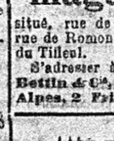

Marrons glacés, [illegible]
Fabrication de la maison même.
NOUGAT Montélimar
douillé, aux roses, à la violette
Bonbons chocolat surfins
Fruits confits
CONFISERIE
Leimgruber-Sommer
près de la Cathédrale.
7966 Tél. 4 [illegible]

Machine à creuser les Fossés de Drainage et Canaux
Combinée avec tracteur brevetés **Système Scheuchzer**

Tracteur spécial pour défrichement de marais
A. SCHEUCHZER, constructeur, Renens-Lausanne

Papiers peints
Grand choix [illegible]
Bon marché
chez **BOPP**, meubles
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG
à côté de la Banque Populaire Suisse

†

Monsieur Alexandre Demierre, C. F. F., à Romont ; M. et Mme Jules Demierre-Mauroux et leurs enfants, à Romont ; M. et Mme Edouard Demierre-Joye et leurs enfants, à Romont ; Mlle Elisa Demierre, à Romont ; M. et Mme Eugène Demierre-Costantini et leurs enfants, à Romont ; Mlle Maria Demierre, à Vauderens ; M. Hubert Demierre, à Romont ; toutes les familles parentes et toutes les familles alliées ont la grande douleur de faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Joséphine DEMIERRE

née Crausaz

leur chère et bien-aimée épouse, mère, belle-mère et grand'mère, enlevée subitement à leur affection, dans sa 61me année, munie des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Romont, lundi, 17 novembre, à 8 h. ¾.

Cet avis *tient lieu de lettre de faire part.*

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur
le professeur Dr Franz Daniëls

aura lieu mardi, 18 novembre, à 8 h. ½, à l'église du Collège.

†

La messe anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Pierre Mettraux-Monney

concierge

aura lieu lundi, 17 novembre, à 8 heures, à l'église du Collège.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Louis MEYER

aura lieu lundi, 17 novembre, à 9 heures, à l'église paroissiale, à Morat.

†

Monsieur Jules Périsset et ses enfants : Célestin, Clément, Georges, Jules et Alfred, de Gillarens, à Estavayer-le-Lac, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie PERISSET

leur chère épouse et mère, pieusement décédée, dans sa 50me année.

L'ensevelissement aura lieu à Estavayer-le-Lac, dimanche, 16 novembre, à 3 h. de l'après-midi, et l'office d'enterrement, lundi, 17 novembre, à 8 h. du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'inspecteur scolaire et le corps enseignant du 4me arrondissement font part du décès de

Mademoiselle Marie AUBERT

institutrice

L'enterrement aura lieu à Belfaux, lundi, à 9 heures.

†

Une messe de trentième pour le repos de l'âme de

Madame Marie Bongard-Ducrest

aura lieu lundi, 17 novembre, à 9 heures, à la chapelle de Wallenried (près Courtepin).

Madame veuve Laura Seger, momentanément au Grand-Guschelmuth, Messieurs Deck, frères, à Constance, remercient très sincèrement M. le Curé, le Conseil et le chœur mixte de la paroisse catholique de Morat, M. le Préfet et les autorités de la ville de Morat, M. le Curé, le clergé, les autorités paroissiales et communales de Cormondes, *Guschelmuth*, *Cordast*, *Wallenried* et Cressier-sur-Morat, M. le Doyen et les membres du décanat de Sainte-Croix, le vénérable clergé et toutes les personnes qui, durant la maladie de leur regretté oncle, M. le chapelain Rœsler, ancien doyen, et à sa mort, leur ont témoigné dans leur deuil une si réelle sympathie.

EN CAS DE DÉCÈS
adressez-vous aux
Pompes funèbres générales
Hessenmuller, Genton, Chevallaz (S. A.)
Béat CORBOUD, représentant
Fribourg
Magasin et bureaux : rue de Lausanne, 66.
Fabrique spéciale de **CERCUEILS** Téléphone Grand choix de **COURONNES**
Siège social : **LAUSANNE**

NÉGOCIANTS !!!
Faites connaître vos produits par *circulaires prix-courants* que vous exécutera le
DACTYLE-OFFICE, Fribourg
(Tél. 3.59) — **Rue de Lausanne, 6.**

CALORIE
Chauffages centraux
Installations sanitaires
Installations pour enlever les poussières par le vide
Téléphone 1.64. 24a, Grand'Fontaine.

De jour en jour
on voit grandir le nombre des acheteurs de

SAUCE MAGGI

C'est un produit avantageux pour la préparation d'une excellente sauce brune veloutée, convenant aux pâtes, ainsi qu'aux plats de viandes et de légumes les plus variés. — Demander le prospectus avec recettes dans les magasins de denrées alimentaires.

Weissenbach frères
Saison d'hiver
Grande variété de Manteaux chauds
Robes & Fourrures Formes élégantes et teintes nouvelles
J. B.
Fribourg

ON DEMANDE
dans famille de Lausanne
une
CUISINIÈRE
et une
femme de chambre
Ecrire sous **L 2601 G poste restante Ouchy-Lausanne.** 817

TRICOTAGE
à la machine
Bas, jaquettes, maillots, brassières, etc.; réparations.
Se recommande : Equey, rue de Romont, 31, 2me.

A VENDRE
souliers, manteau et chapeaux de feutre usagés, mais en bon état, pour jeunes gens, jaquettes pour jeunes filles, un fer à charbon, un lustre à gaz, lampes électriques, draperies et galleries. — Avenue du Moléson, 6, 2me étage.

BOIS de chauffage
Plus de 4000 stères de bois dur sec, à vendre, à bas prix 8225
Ets. J. Tapernoux, S. A. Lausanne.

Jeune ménage
très commerçant, parlant 3 langues, désire reprendre gérance ou petit commerce, tout de suite. Peut fournir caution. — Adresser offres sous chiffres P 8133 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Thé de Chine
marchandise pure, forte et aromatique, un paquet 90 cent., 2 paquets 1 fr. 70, 10 paquets 8 fr.
Expéditions chaque jour par la **Fabrique de Baume merveilleux anglais, Landolt, Netstal, près Glaris.** 1303

Schæfler frères
Varis, 29, Fribourg. Tél. 6.52
Chauffage central
Installations sanitaires

ON DEMANDE
à acheter
un léger traîneau
à un cheval, pour transport de marchandises.
S'ad. à **Emmenegger, à Agy, p. Fribourg.**

Couvertures laine
Duvets et coussins
GRAND CHOIX
CHEZ
F. BOPP, ameublements
8, rue du Tir, 8, Fribourg
à côté de la Banque Populaire Suisse

Châtaignes vertes
1er choix
10 kg. 8 fr. 50 ; 15 kg. 12 fr. fco.; 100 kg. 55 fr. franco Lugano.
Raisins tessinois bleus
caisse de 5 kg. 5 fr. fco. contre remboursement.
Fils de St. NOTARI, Lugano. 8230

" PICCOLO "
est le plus petit
Rasoir de poche
PICCOLO est le plus petit et pourtant un **rasoir normal** et utilisable avec lame bombée, **d'une exécution parfaite, égalant et remplaçant le véritable appareil GILLETTE.**
PICCOLO ne mesure seulement 3,3×4,8 cm fortement argenté, dans un étui en nickel très élégant avec 2 lames de 1re qualité. Très pratique, peut être porté aisément dans une poche de gilet, **n'a point de mécanisme et ne cessera jamais de fonctionner.**
PICCOLO **est indispensable aux voyageurs et aux touristes, en raison de son petit volume.** C'est en même temps, **un charmant cadeau** et la joie de toute personne se rasant elle-même. Coûte au complet seulement **7 fr. 50.**
RASOIR DE SURETE grandeur normale système Gillette, pour lames bombées, **fortement argenté, dans un étui élégant,** avec 6 lames de rechange, de 1re qualité **4 fr. 75.** Lames de rechange de 1re qualité, à **25 cent.** la pièce.
Envoi contre remboursement. Forts rabais aux revendeurs. 8178
C. WOLTER-MŒRI, La Chaux-de-Fonds

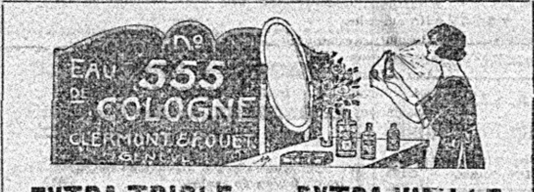

EXTRA-TRIPLE EXTRA-VIEILLE
embellit le teint, vivifie la peau, enlève les rides. — Son parfum délicieux et rafraîchissant purifie et assainit les appartements.

Pharmacie d'office
pour service de nuit du 15 au 21 novembre.
Pharmacie WUILLERET, rue de Romont.

BRODERIE
dentelles Venise, tapisserie (copies d'Amieux) composition de dessins. Leçons particulières et cours.
S'adres. **13, rue Vogt, de 2 à 4 h.** 8217

JEUNE FILLE
30 ans, parlant le français, l'allemand et l'anglais, bonne couturière, cherche situation de confiance, dans laiterie ou boulangerie, ou comme dame de réception chez dentiste ou docteur, ou encore comme 2me gouvernante dans un hôtel.
Offres sous chiffres P 8158 , à Publicitas, S. A., Fribourg. 8248

On demande
de bonnes ouvrières pour pantalons militaires.
S'adres. **Aug. Keller, rue du Temple, 5.**

Pour cause de décès,
A VENDRE
à Estavayer-le-Gibloux, une **jolie maison d'habitation** avec grange et étable et environ 19 ares de terrain de 1re qualité.
S'adresser à **Jacques Macherel, audit lieu.**

Jeune fille
libérée des écoles
EST DEMANDÉE
comme aide de magasin.
Sérieuses références exigées. — Offres sous chiffres P 8121 F à Publicitas S. A., Fribourg. 8254

Personne
robuste, **sachant très bien laver,**
est demandée
comme lessiveuse dans petit hôtel. Entretien et 85 fr par mois de gage.
S'adresser **case postale 13211, Lausanne.**

ON DEMANDE
une jeune fille robuste comme
CUISINIÈRE
Entrée à convenir.
S'adresser au **Café des XIII Cantons, Bulle.**

A VENDRE
à proximité du pont de Zæhringen, **MAISON,** dépend., jardin, verger.
S'adres. **A. Chassot**, courtier, **Stalden, 2**

On demande
A LOUER
belle chambre meublée
avec pension, si possible à proximité de la bibliothèque cantonale (3me étage exclus.)

A VENDRE
beau et bon piano
S'adresser au **bureau de locations Python-Page, rue de Lausanne.** 8257

Châssis Fiat
A vendre un châssis Fiat, 15-20 HP, 1913, revisé complètement, pneus état neuf, avec phares, générateur, lanternes et accessoires d'usage à **8000 fr.**, avec carrosserie Landaulet **8500 fr.**
S'adresser au Garage central, **Neuchâtel.**

A VENDRE
en ville
maison d'habitation
avec lumière électrique, jardin, buanderie, petite écurie. Rapport 1200 fr. par année 14,000 fr.
S'adresser sous **P 7978 F à Publicitas, S. A., Fribourg.** 8076

A REMETTRE
petit commerce marchant bien ; excellente occasion pour tapissier qui voudrait s'établir.
Eventuellement, on vendrait *la maison. S'adresser* **à M. L. GENOUD, Cercle catholique, Bulle.**

Jeune fille
ayant obtenu un premier diplôme de tailleuse, **demande place** chez **tailleuse, à Fribourg.**
S'adresser sous **P 8120 F à Publicitas S. A. Fribourg.** 8253

Meubles anciens, objets anciens, sont payés les plus hauts prix par
OVIDE MACHEREL
horloger-antiquaire
79-81, rue de Lausanne
Fribourg
On se charge de taxation à domicile.

A VENDRE
Pneus Michelin et chambre à air 820/120, 815/105 et 760/90, lisse ou sculpté. Pneus Dunlop, 765/105.
Tarif du jour.
F. Dafflon, auto-taxis, **Fribourg.**

A vendre, à bas prix faute place, plusieurs voitures de toutes grandeurs, ainsi que des harnais et colliers divers.
F. Dafflon, voiturier, rue du Tir, **Fribourg.**

A VENDRE
à une heure d'une gare,
belle maison
de cinq chambres, cuisine, cave, écurie, remise, grange, poulailler, avec une pose de bonne terre. Verger en plein rapport. Jardin. Conviendrait pour négociants ou artisans. — Prix 16,000 fr.
Agence immobilière fribourgeoise, **Edouard FISCHER,** Avenue de la Gare, **Fribourg.**

TAPIS
Je viens de recevoir
UN GRAND ET BEAU CHOIX
de carpettes, milieux
descentes de lits,
à des prix très avantageux
Paul LEIBZIG
Ameublements. Pérolles, 4

Pères de familles

qui remarquez que vos forces physiques et intellectuelles diminuent, qui craignez de ne plus pouvoir, tôt ou tard, tenir vos postes d'une façon complète, prenez garde et fortifiez vos nerfs à temps de façon à remettre tout votre organisme en état de supporter de nouveau la lutte journalière pour l'existence.
A vous tous, le « NERVOSAN », le réputé remède fortifiant des nerfs vous rendra *les plus grands services.* Le NERVOSAN agissant directement sur le sang et les nerfs, attaque le mal à sa racine. Il peut, associé à la diète, apporter au malade une guérison complète. — Le « NERVOSAN » est agréable à prendre et produit, après peu de temps déjà, une amélioration sensible. Prix : 3 fr. 50 et 5 fr., dans toutes les pharmacies. 8723

SALLE DE LA GRENETTE
Jeudi 20 novembre 1919, à 8 heures
MUSIQUE DE CHAMBRE
Quatuor du Gewandhaus
PROGRAMME : Quatuors à cordes de Mozart, *sol maj.* ; Haydn, *si bémol maj.* ; Beethoven, *mi min.*
Billets à Fr. **5.–, 3.–, 2.–,** au magasin de musique L. von der Weid et, le soir, à l'entrée.
Direction de concert : **Th. Wallbach, Lausanne.**

Le Téléphone N° 6.23 est réinstallé
Lundi 17 nov. Ouverture du
MAGASIN
Rue du Tir, N° 15. Se recommande,
Maison de confiance **A. Tiefnig** Prix modérés
Anglo American Tailor, FRIBOURG

Dimanche 16 novembre
GRAND CONCERT
AU
Café des Neigles
INVITATION CORDIALE
P 8174 F 8256 **Le tenancier.**

A VENDRE
près d'une gare, joli DOMAINE de 21 poses en terres de 1re qualité et 2 poses en forêts. Verger en plein rapport. Bâtiment en bon état.
Agence immobilière fribourgeoise, **Edouard FISCHER,** Avenue de la Gare, **Fribourg.**

Aux Grands Magasins de meubles
2, rue Marcello
TÉLÉPHONE 6,26
Th. STRUB
vous trouvez toujours un grand choix de chambres à coucher, salles à manger, divan, mi-crin animal et de meubles divers.
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Vente de domaine
Le soussigné vendra, **le 24 novembre, dès 2 heures de l'après-midi** dans une salle particulière de **l'auberge de Noréaz**, les immeubles qu'il possède dans cette commune, consistant en 2 bâtiments et 13 poses de terrain. La vente aura lieu par article séparé et en bloc. 8185-1404
L'exposant :
Emile Monney, fermier, à Marly-le-Grand.

GRAND CHOIX
Services de table, à déjeuner et à thé
Couverts de table argentés
Cache-pots, vases à fleurs de Thoune, Hollande, Copenhague etc.
Articles nikelés et en laiton
" Au Dock "
Böhme & Cie, FRIBOURG
Rue de Romont, 120

Esserts bourgeoisiaux et jardins communaux
A FRIBOURG
Les personnes désirant obtenir une concession d'essert bourgeoisial ou de jardin communal sont priées de s'inscrire au secrétariat communal, Maison de Ville, Bureau N° 7, 1er étage, jusqu'au 31 décembre 1919. 8093
Les demandes déposées après ce terme ne pourront pas être prises en considération.
Secrétariat communal.

Vente de souliers à l'arsenal
Dans les **souliers de marche,** il ne reste plus que les grandeurs N° 46, 47, 48. Tous les autres numéros sont épuisés.
Dans les **souliers de montagne,** il reste encore les Nos 38, 39, 45, 46, 47, 48.
Il est inutile de demander d'autres numéros que ceux indiqués ci-dessus.
Le Directeur de l'arsenal :
8218-1410 **Maurice WECK.**

L'ALMANACH CATHOLIQUE
DE LA SUISSE FRANÇAISE
pour 1920
Prix : **60 cent.** — Remise par quantité
En vente à la Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas et à l'Imprimerie Saint-Paul, 38, Avenue de Pérolles, Fribourg et dans toutes les autres librairies.

Le meilleur vin au Quinquina,
Le meilleur Tonique et Apéritif,
Le Grand vin Fortifiant.
Le plus puissant pour les convalescents.
Les anémiques et les biens portants doivent prendre le CATALAN QUINQUINA

CATALAN QUINQUINA

Le seul vin contre les faiblesses d'estomac et le manque d'appétit. — En vente dans tous les cafés et restaurants et chez l'inventeur :

Juan ESTRUCH, vins en gros
ROMONT, ct. Fribourg (Suisse)

Mercredi 19 - Jeudi 20 novembre 1919

HOTEL SUISSE
Fribourg

Grande Exposition
DE
Fourrures Garanties

SCHMID FILS

Entrée libre — Fourreurs, de NEUCHATEL — Entrée libre

MAISON DE TOUTE CONFIANCE
fondée en 1870

RASOIR & LAMES

Gillette

EMPLOYÉS
PARTOUT PAR TOUS

Exiger la Marque

Gillette
KNOWN THE WORLD OVER

Sur tous les Rasoirs, Ecrins et Lames

GILLETTE SAFETY RAZOR Ltd
Siège Social pour la SUISSE
GENÈVE, 3, rue Céard

Bureaux (à BRUXELLES, 222, r. Royale
(à PARIS, 3, rue Scribe

PRIX complet en écrin avec 12 lames (24 tranchants) depuis 25 francs
LAMES les douze 6 fr.; les six 3 fr.

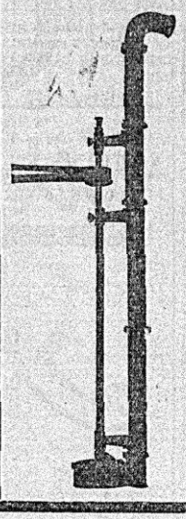

POMPES SPÉCIALES
- pour l'agriculture, brevets multiples -
EXPOSITION NATIONALE SUISSE, BERNE :
Médaille d'argent

Montées verticalement, se remplissent et se vident automatiquement, ne sont munies ni de soupapes, ni de clapets, ni de presse étoupe.
C'est la pompe aspirante par excellence, d'une **construction robuste.**
Le mouvement **de rotation** assure des débits à grande élévation, sans choc et sans réservoir à air.
Chariot transportable avec et sans renvoi pour commande par moteur électrique.

Prospectus, visite à domicile, livraisons à l'essai

FABRIQUE DE POMPES
Fritz Aecherli, Reiden (Lucerne)
Représentants pour la Suisse romande : **Schmid, Barr & Cie, Fribourg,** *machines agricoles.* P 2141 F 2789

FROMAGE de GRUYÈRE
Expédition dans toute la Suisse

Fromage de montagne extra, gras, salé à point, 4 fr. 50 à 4 fr. 70 le kilo; ½ gras 4 fr. 50 le kilo. Joindre les cartes à la commande.
Un compte courant de cartes de fromage sera ouvert aux clients qui n'utilisent pas leurs cartes en ce moment-ci ou qui désirent faire des achats plus importants à la fois. Les cartes du mois passé sont encore acceptées ces jours-ci 8159

Max CUENNET, commerce de fromages, Grand'rue, BULLE.

Maison CHARRIÈRE & Cie, Bulle

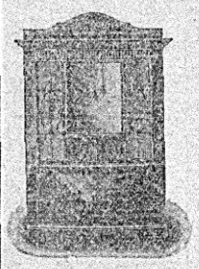

Etablissement spécialement installé pour la vente de
PIANOS et HARMONIUMS
PIANOS et ORCHESTRIONS
électro-pneumatiques

Représentation des principales marques suisses et étrangères

VENTE AU PRIX DE FABRIQUE
Facilités de payement

GRAMOPHONES, GRAMOLAS artistiques
pour familles

Ventes. Achats. Réparations. Locations. Echanges.

Adresse télégraphique : Charrière-Musique, Bulle
TÉLÉPHONE N° 9

Pépinières de Cressy-Onex
H. Hertzschuh, GENÈVE

Arbres fruitiers tiges et nains, à couteau et à cidre.
Arbres d'ornement arbres forestiers, plantes vivaces.

— PRIX COURANT —

Chauffage central
TÉLÉPHONE 5.77

Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilleurs, serpentins, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.

Réparations diverses :-:
:-: Soudure autogène

Albert BLANC, Fribourg
« La Prairie », 55, Pérolles

GRANDE EXPOSITION
de meubles modernes
à la grande salle des Charmettes

Salles à manger; chambres à coucher; glaces et meubles divers. On peut visiter à partir de samedi 15 novembre dès 2 heures. P 8101 F 8207
Se recommande.

Fritz HOFSTETTER, Fribourg.

Grands magasins de meubles et literie

F. BOPP, tapissier-décorateur
Rue du Tir, 8 -- FRIBOURG
à côté de la Banque Populaire suisse

Meubles en tous genres. Literie soignée
Trousseaux complets
Grand choix, prêt à livrer

ON DEMANDE
une jeune fille
connaissant bien les travaux du ménage.
Bons gages et vie de famille
S'adresser **Mme César Thiébaud, Travers.**

Steno-dactylographe
est demandée au bureau de l'avocat **SAVOY, à Châtel-St Denis.**
Entrée immédiate.

Occasion
1. A vendre un moteur électrique ½ HP, 220 V. triphasé.
2 une machine à pétrir, marchant à bras ou moteur à très bas prix.
3. Décors de théâtre, p. 3 scènes, ainsi que des costumes en bon état.

Vins naturels
Tessinois nouveaux à 65 fr. l'hl., livré en port dû, gare Lugano. Echant. gratis. Demander prix pr vins nouveaux italiens et espagnols. Livraisons par wagons, suivant entente
Stauffer frères, Jean Stauffer, succ., Lugano.

Peaux de lapins
POUR
FOURRURES
chez
E. GLASSON & Cie
BULLE.

Machines à coudre
PFAFF
Vente exclusive
E. Wassmer S. A.
FRIBOURG

A VENDRE
lits complets et d'autres meubles.
S'adresser **1 rue du Temple, 15.** 7317

DEMANDEZ dans tous les Cafés-Restaurants, les véritables
lékerlis
de Louis Binz, confiseur, Stalden, 133.

LA MEILLEURE
Ecole d'apprentis CHAUFFEURS
sur voitures et camions.
Ed. von Aux, Garage
PESEUX
(Neuchâtel) Tél. 18.85
Demander prospectus.

A LOUER
chambre meublée
Champ des Cibles, 43, 4me étage. 8175

ON DEMANDE A LOUER
Jeune ménage, sans enfants, **demande** joli appartement avec 4 à 5 chambres pour 25 juillet 1920 ou date à convenir, de préférence Gambach.
S'adresser sous P 7924 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 8011

A LOUER
un appartement de six pièces. — S'adresser **rue du Temple, 15.** 7318

A VENDRE
bâtiments
avec et sans épiceries, en ville et à la campagne.
S'ad. à **Léon Rufieux,** courtier, **Le Pâquier.**

Montres-Bracelets INNOVATION
Vente directe du fabricant aux particuliers
5 ans de garantie — 10 mois de crédit — 8 jours à l'essai

Fr. 54 au comptant — Fr. 60 à terme

Réglage de précision.
Plus de 25,000 montres « INNOVATION » en usage.
Nombreuses lettres de félicitations.
Mouvements à ancre, levées visibles, en rubis, double plateau, spiral Breguet et balancier coupé compensateur, 15 rubis.

BRACELET CUIR.

No. 3294. Montre acier.
Au comptant Fr. 54.— A terme Fr. 60.—
No. 3295. Montre argent 800/000.
Au comptant Fr. 65.— A terme Fr. 70.—
Acompte Fr. 20.— Par mois Fr. 5.—
No. 3296. Montre or 14 k.
Au comptant Fr. 250.— A terme Fr. 275.—
No. 3297. Montre or 18 k.
Au comptant Fr. 300.— A terme Fr. 330.—
Acompte Fr. 100.— Par mois Fr. 20.—

Pour cadran lumineux Fr. 5.— de plus.
Pour verre inusable Fr. 3.— de plus.

Toutes nos montres ne sortent de fabrique que parfaitement repassées, huilées et réglées absolument prêtes à mettre en poche. Profitez aux grands avantages de notre système de vente INNOVATION. Demandez notre catalogue gratis et franco.

No. 3294

FABRIQUE INNOVATION
A. MATTHEY-JAQUET - La Chaux-de-Fonds

Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1905.
La première du genre en Suisse. — Toujours imitée, jamais égalée.
Beau choix de Régulateurs, Montres, Bijouterie.
Choix incomparable en MONTRES-BRACELETS de dames.
Agents sérieux et honnêtes demandés. — Indiquer le nom du journal.

„LA BALOISE"
La plus grande Compagnie suisse d'assurance sur la vie

Assurance vie avec participation dans les bénéfices.
Assurance contre les accidents.
Renseignements donnés par
L'AGENCE PRINCIPALE
pour le canton de Fribourg
L. BAUDÈRE, agence immobilière
Avenue du Midi. — Téléph. N° 475
Fribourg
A la même adresse, on cherche des agents dans les chef-lieux du canton. 8029

A vendre à Vevey
PROPRIÉTÉ
de 2850 m². Maison grande et confortable. Position centrale, à proximité de la gare, pouvant convenir à commerce ou industrie. Conditions avantageuses.
S'adresser : **Case 199 Stand, Genève.**

FIANCÉS

ALLIANCES
OR
CONTROLÉ
depuis Fr. 5.—

Venez faire vos achats avant la hausse prochaine
Toujours riche assortiment de montres, pendules et bijouterie à des prix intéressants
H. Vollichard-Egger
Pont Suspendu
FRIBOURG

Belles
couvertures militaires
garanties neuves à vendre. Deux pièces ajoutées peuvent servir de couvertures de lit, d'auto, de voyage, de repassage, de cheval, etc. **La pièce 15 fr** — Grandeurs environ 210/150 cm Grande quantité ; prix les plus bas. 8157
B. LUTZ, Güterstrasse, 151, **Bâle.**
ENVOI FRANCO.

Ecole centrale de chauffeurs

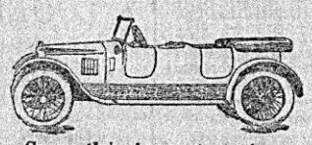

Cours théorique et pratique
Brevet professionnel garanti
Grand Garage MAJESTIC, S. A.
Cottier, frères, LAUSANNE
PROSPECTUS GRATIS SUR DEMANDE

A. Landerer-Delécraz
Stalden, 143
se charge de tous travaux de bureau, comptabilité, correspondance française et allemande. Traductions, tenue de livres. Discrétion absolue. 7958

NOUVELLE BAISSE
sur la
viande et la charcuterie

Rôti, sans os, ni charge, le kg. fr.	3.40
Bouilli avec os, fr.	2.20
Saucissons le kg. fr.	4.—
Salamis » »	5.—

Viande désossée pr saler, fumer, sécher ou faire de la charcuterie.
Expédie à partir de 1 kg. le
Boucherie Chevaline Centrale
Louve, 7, LAUSANNE

Kirsch
pur, (80°) à 6 fr. le litre, depuis 5 litres, ainsi que
de l'eau-de-vie
de fruits, 20°, (pommes et poires) à 2 fr. 80 le litre, envoi contre remboursem
W. Raegger, distillerie, **Bergiswyl,** Nidwald

ON DEMANDE
APPARTEMENT
de 7 chambres et dépendances.
Bureaux
dans le centre, 2 pièces attenantes, avec chauffage et service si possible.
S'adresser à la **banque H. Bettin & Cie Route des Alpes, 2,** Fribourg.

Guérison immédiate
DES
ENGELURES
PAR LA
Bougie d'Ambrine
Dans toutes les pharmacies, **2 fr.**

Location de pâturage
Lundi 17 novembre, à 2 h. après midi, à l'Hôtel des Trois Rois, Châtel-Saint-Denis, Lucie Berthoud et Julie Liaudat, au dit lieu, exposeront en location la gîte printanière du Mollard-Marmet, qu'elles possèdent sur le territoire de Châtel-Saint-Denis.
Pour renseignements et conditions, s'adresser aux soussignées

Lucie Berthoud et Julie Liaudat.

Pour devenir
Chauffeur
apprenez à conduire à l'Ecole de chauffeurs de
Ls LAVANCHY
Av. Bergières
LAUSANNE
Brevet garanti en 3 semaines
DEMANDEZ PROSPECTUS GRATUIT

SOULIERS
(des armées anglaise et américaine), souliers forts et très avantageux pour ouvriers, employés d'usines, d'ateliers, agriculteurs, etc., bon cuir, ressemelés ou non, dans les prix de 13, 15, 16 et 16 fr. 50 la paire, etc. — S'inscrire à l'Agence commerciale, 9, rue de l'Université, à Fribourg.
Pour voir échantillons, s'adresser au **Café Populaire, 9, rue Université.** 8216

Exigez partout
pour vos **Chaussures**
le **Cirage Crème**
Imperméable

LION NOIR

LA GRANDE
Marque Française
P. PLASSAT, dépositaire
BIENNE

et vous **éviterez** les nombreux produits contenant **eau, acide** et **potasse** qui brûle **la chaussure**